



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

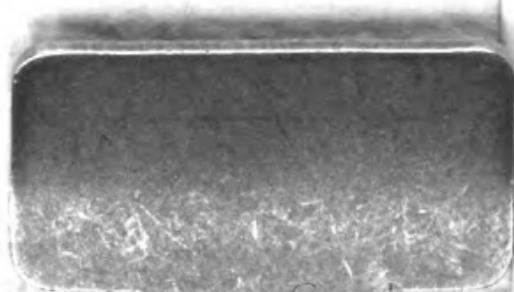
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



807156

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

AVRIL 1698.



... A PARIS, ...

Chez MICHEL BRUNET, Grande Salle
du Palais, au Mercure Galant.

On donnez toujours un Volume
nouveau du Mercure Galant le
premier jour de chaque mois, & on le
vendra trente sols relié en Veau, &
vingt-cinq sols en Parchemin.

A P A R I S,
Chez **G. DE LUYNES**, au Palais, dans
la Salle des Merciers, à la Justice.
Et **MICHEL BRUNET**, grande Salle
du Palais, au Mercure Galant,

M. DC. XCVIII.

Avec Privilège du Roy.



A V I S.

Quelques prieres qu'on ait fait
ces jusqu'à présent de bien
écrire les noms de Famille employez
dans les Mémoires qu'on envoie
pour ce Mémoire, on ne laisse pas
d'y manquer toujours. Cela est cause
qu'il y a de temps en temps quelques
uns de ces Mémoires dont on ne se
peut servir. On réitere la mesme
priere de bien écrire ces noms, en
sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On
ne prend aucun argent pour les Mé-
moires, & l'on employera tous les
bons Ouvrages à leur tout, pourveu
qu'ils ne desobligent personne, &
qu'il n'y ait rien de licencieux. On

A ij

A V I S.

prie seulement ceux qui les envoient
& sur tout ceux qui n'écrivent que
pour faire employer leurs noms dans
l'article des Enigmes, d'affranchir
leurs Lettres de port, s'ils veulent
qu'on fasse ce qu'ils demendent,
C'est fort peu de chose pour chaque
particulier, & le tout ensemble est
beaucoup pour un Libraire.

Le Sieur Brunet qui debite pre-
sentement le *Mercur*, a rétabli les
choses de maniere, qu'il est toujours
imprimé au commencement de cha-
que mois. Il avertit qu'à l'égard des
Envois qui se font à la Campagne,
il fera partir les paquets de ceux qui
le chargeront de les envoyer avant
que l'on commence à vendre icy le
Mercur. Comme ces paquets seront
plusieurs jours en chemin, Paris ne
laissera pas d'avoir le *Mercur*.

A V I S.

Envoyez vous ~~vous~~ avant qu'il soit arrivé
 dans les Killes éloignées; mais aussi
 ces Killes ne le recevront pas si tard
 qu'elles faisoient auparavant. Ceux
 qui se lesont envoyer par leurs Amis
 sans en charger ledit Brunet, s'ex-
 posent à le recevoir toujours fort
 tard par deux raisons. La première,
 parce que ces Amis n'ont pas soin de
 le venir prendre si tost qu'il est imprimé,
 outre qu'il le sera toujours quel-
 ques jours avant que l'on en fasse le
 débit. Et l'autre, que ne l'envoyant
 qu'après qu'ils l'ont lû eux & quel-
 ques autres à qui ils le prestent, ils
 rejettent la faute du retardement
 sur le Libraire, en disant que la
 vente n'en a commencé que fort
 avant dans le mois. On évitera ce
 retardement par la voye du dit Sieur
 Brunet, puis qu'il se charge de faire

A iij

A V I S.

des paquets luy-mesme, & de les faire porter à la Poste ou aux Messagers, sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose généralement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'ils les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, on les joindra au Mercure afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera exécuté avec une exactitude dont on aura bien à estre content.





MERCVRE

GALAN



AVRIL 1698.

LES Vers qui servent
de commencement à
cette Lettre, peignent
parfaitement bien l'ambassade
du Roy, qui dans ces grandes
choies qu'il a faites depuis
qu'il gouverne son Royaume

A iij

8 MERCURE

par luy-même, n'a jamais eu
en veuë que le bien public,
jusqu'à se faire enfin une gloi-
re de renoncer à ses Conque-
stes pour assurer le repos de
ses Sujets.

SUR LA PAIX.

SONNET.

L'Invincible LOUIS ar-
reste son tonnerre,
L'amour de ses Sujets, de sa gloire
Et l'Europe le voit malgré tous
ses jaloux,

E GALANT.

Le Maistre de la Paix, ainsi que
de la Guerre.

Ces Canons dont le bruit a fait
trembler la terre,

Ne font plus retentir que d'a-
greables coups,

Et le Peuple charmé d'un chan-
gement si doux,

Voit l'orgueil des Titans se briser
comme un verre.

Ce grand Roy qui par tout fait
s'entre-donner les Lis,

Satisfait des Lauriers que son
bras a cueillis,

Trouve enfin son repos dans le
sein de la gloire.

Il cede au bien public ses droits de
 Conquerant,
 Et pour sceller la Paix d'une
 double victoire,
 Il gagne tous les cœurs par les Pla-
 ces qu'il prend.

Ce Sonnet est de Made-
 moiselle de Razilly, qui ne
 pouvoit mieux employer son
 heureux talent pour la Poësie,
 qu'à faire connoître ce que
 la France doit à son Auguste
 Souverain, Si son zele est à
 louer, on ne doit pas moins
 estimer celui de M. de Port,
 Auteur de l'Ouvrage que vous

s'agit de vous

GALANT. II

allez lire. Il est Fils de M^r le
Procureur du Roy de Verdun
sur Garonne.

DISCOURS

Sur la Grandeur du Roy.

LA joye generale & univ^{er}selle de la Paix ne doit éclater ailleurs, ny plus vivement, ny plus justement que dans la France. Nous voyons que nostre invincible Monarque est couvert d'une gloire immortelle, que sa prudence vient de couronner une infinité d'actions heroïques par

MERCORE

une action bien plus belle & plus éclatante; c'est à dire, que par une grandeur d'âme qui luy est propre, il vient de donner la Paix à toute l'Europe. Y a-t-il rien de plus grand, de plus magnanime? Que tous les beaux esprits composent de brillans Panegyriques, que chacun témoigne par tous les endroits possibles son juste ressentiment. Ah, que ceux-là seront heureux, qui auprès de nostre grand Prince pourront tenir dignement la place que tenoient autrefois auprès d'Alexandre ceux qu'il

avois mis, pour laisser aux
 siècles suivans le tableau de
 son courage & la memoire de
 ses actions.

Puis que c'est un temps où
 tout le monde a l'ame ravie,
 où tout le monde doit faire
 connoître sa joye par des
 chants d'allegresse, où tout le
 monde doit faire voir ses
 transports par ses expressions,
 je veux montrer la sensibilité
 avec laquelle j'admire la gran-
 deur du Heros de la France,
 le Heros qui vient de donner
 à des Rois liguez contre luy
 des déplaisirs mortels, & ré-

LE MEURTRIER

joür tout son Empire par ses
vertus & par ses exploits, dont
le souvenir doit estre éternel.
A-t-on jamais vü une vertu
militaire égale à la sienne? Qui
a jamais comme luy conduit
des Armées, assiegé des Pla-
ces, pris des Villes, passé des
Rivieres, campé avec un si
bon ordre, combattu avec
tant de bravoure, gagné des
batailles si nombreuses, vain-
cu ses Ennemis par la force,
dissipé par l'adresse, lassé &
consumé par une sage pru-
dence? Ce vaillant Prince re-
venoit à la fin de chaque

GALANT: 15

Campagne chargé des dépouilles de ses Ennemis, & les pressant enfin avec un courage invincible, les ayant réduits à la dernière des nécessitez, il leur donne la Paix, & par une générosité inouïe il leur épargne la honte de la lui demander.

Souverains, autrefois Ennemis de la France, reconnoissez maintenant la justice de nos armes. Admirez, malgré la confusion dont vous estes couverts, la bonté de nostre Roy, pour éteindre les feux d'une guerre que vous aviez

LE MERCURE

malheureusement allumés, &
confessez que de toutes les
Puissances de l'Univers, aucune
ne s'approche de la grandeur
de la France. *Il est vrai*
La grandeur est, ce me
semble, un assemblage de
qualitez heroïques, tant spiri-
tuelles que corporelles, qu'on
attribue celuy qui se trouve
au dessus des autres hommes.
Il ne falloit autrefois que pos-
seder la seule valeur, que ga-
gner quelques batailles, que
vaincre quelque fois les Enne-
mis, pour meriter le surnom
de Grand. Qu'on peut dire d'Anti,

GALANT. 17

quité, à qui ce nom a esté donné, sont heureux d'estre nez dans un siecle, où une partie des qualitez qui sont presentement necessaires à ce titre, suffisoit pour estre appellez Grands. Ils sont encore heureux de ce qu'ils ont la possession de ce titre depuis longues années, & que les Grands d'aujourd'uy ne font que diminuer l'admiration qu'on avoit pour eux, sans le leur faire perdre. Mais que ceux des siecles à venir, qui dans les premiers temps auroient sans doute joiuy de ce privilege, sont mal-

Avril 1698.

B

18 MERCURE

heureux d'avoir pour modele
LOUIS LE GRAND !
Faut-il que celuy qui durant
sa vie fait le bonheur de l'Eu-
rope, fasse après sa mort le
chagrin de ceux, qui ont, ce
semble, quelque droit d'aspi-
ret à estre lurnommez Grands?
Mais que **LOUIS** sera peut-
estre malheureux luy-même
par sa propre grandeur ! car il
est à craindre que nos Neveux
ne croient pas tant de choses
dont nous sommes étonnez,
& que le passé n'a jamais vües.

Cela ne le jette point dans
les defauts où précipite ordi-

BALANT. au
gairément la Grandeur. Il a
reconnu que toutes ces fa-
veurs estoient des dons du
Ciel, & que dans la protection
l'homme ne peut se soutenir au
milieu des dangers, & que les
prosperitez ne sont pas dura-
bles, si elles ne sont appuyées
d'une solide vertu. Ayant il se
se sert de son pouvoir que
pour la gloire de celuy duquel
il l'a receu.

Il avoit depuis long temps
arresté les debauches par ses
Ordonnances, puis le Blas-
phème par ses Declarations,
aboli les Combats singuliers

B 1)

20 MEILLEUR

par les Edits. Enfin depuis le moment heureux qu'il monta sur le Trône, il a sans cesse travaillé, à la gloire du vrai Dieu qu'il adore, à l'augmentation de la vraie Religion qu'il professe, en s'appliquant sans relâche à la destruction du vice, & de tout ce qui n'est point de la véritable foy: Le Mensonge aneanti, les Temples où il estoit public, démolis, les Eglises bâties dans toute la France, seront de perpétuels Monumens de cette vérité. Il a sçu corriger, surmonter, changer en mieux

les mœurs, les inclinations & le genie de la pluspart de ses peuples, en remportant à toute heure des Victoires non sanglantes sur ceux que le malheur de nos Peres avoit féparez de la Foy. Enfin il soutient dignement la qualité éminente de Roy Tres-chrétien. Comme il est le fils aîné de l'Eglise, il veut que ceux dont il est le Pere, rentrent dans le giron sacré de ceste Sainte Mere. Tout cela seroit vain & inutile, mais encore condamnable, si l'ambition en eust esté le mobile. Sa pru-

sence, la sagesse, la patience, la
 moderation, sont des té-
 moignages authentique que
 le seul Esprit de Dieu animoit
 ce Grand Roy. Car quoique
 par les loix de la Guerre re-
 ceuës parmi tous les Chré-
 tiens, il eust pû faire verser à
 ses Ennemis jusqu'à la dernière
 goutte de leur sang, il a nean-
 moins épargné autant qu'il
 luy a esté possible, ceux de
 qui il n'auroit receu que des
 outrages odieux, & cruantz
 sanglantes, & craignant d'ex-
 ercer des hostilitéz illicites, il
 a cherché qu'à soumettre

VALANT 29

ses Ennemis plutôt qu'à les perdre , ayant toujours devant les yeux que la Puissance des Rois ne doit jamais estre injuste. Dans cette créance certaine , il a eu tous les ménagemens d'un Vainqueur prudent & sage , ses Ennemis eux-mêmes prêchent cette vérité. [Aussi la Grandeur qui jusques icy n'a esté que l'objet de la haine , & de l'envie de tous les Etats du Monde , va estre desormais l'objet de leur amitié & de leur admiration.

On hait d'ordinaire ce qui

24 MERCURE

rabaisse & ce qui humilie ;
parce que selon nous fait sentir
la privation où nous sommes
de certains biens ; c'est à dire,
de certaines qualitez que nous
aimons ; & par une cupidité
ardente qui suit toujours cette
haine ; nous envions ses per-
fections. C'est là justement la
disposition où estoit toute la
Terre, singulierement des Pui-
sances voisines de nôtre Em-
pire, à l'égard de nôtre Illustre
Monarque. Sa sagesse dans les
desseins ; la prudence dans ses
actions, leur estoit une chose
insupportable. Cette Haine a
esté

esté étouffée en quelque sorte par le besoïn qui a plié insensiblement leur ame au respect & à l'estime pour la grandeur de Louïs ; & desespérant de pouvoir s'élever aussi haut que luy , ces envieux Voisins aiment mieux estre participans de ses biens en se soumettant à luy.

Cependant sur des craintes imaginaires , & des défiances artificieusement inspirées , les interests sont confondus , la foy violée . & les Traitez méprisez. D'abord toute l'Europe paroist en armes , & est su-

Avril 1698.

C

26 MERCURE

bitement liguée contre notre grand Roy, mais seulement jusqu'icy pour faire trouver à ses armes invincibles avec beaucoup plus de résistance, beaucoup plus de gloire, & cette union sera un juste sujet d'admiration dans la dernière postérité.

Tant de Potentats unis, tant de Troupes levées, tant de Corps d'Armées campés de toutes parts, nous faisoient voir un peril si prés, que nous condamnions avec tout l'Etat les mouvemens si genereux de son courage, mais un mq

ment après nous nous tinmes
affurez de vaincre avec Sa Ma-
jesté. Le torrent de ses premie-
res conquestes d'Allemagne
& de Flandre semble ne point
intimider nos Ennemis ; soit
parce que le trouble où ils
estoyent leur tenoit caché le
danger funeste qui les mena-
çoit, soit parce qu'ils croyoient
qu'une malheureuse & longue
résistance nous affoibliroit de
telle sorte ; qu'ils pourroient
venir fondre sur nous ; &
partager nostre Empire ; selon
l'ambitieux & ridicule dessein
qu'ils en avoient conceu.

28 MERCURE

Mais quelle a esté vostre surprise, orgueilleux Alliez, lors que vous avez vû que neuf Campagnes, ou pour mieux dire, neuf Victoires, ont élevé des trophées imperissables au Grand Louïs? Puis que vos Pays desolez, vos Provinces ravagées, vos plaines couvertes de morts, vos champs ruisselans de sang; puis que tous ces affreux spectacles ne vous ont pas fait reconnoistre, mais vous jettoient dans un accablant & malheureux desespoir, considerez à cette heure en repos la valeur & la

GALANT. 29

bonté tout ensemble de notre Monarque invincible. Il ne se prévaut pas de l'obéissance perpétuelle que la fortune se plaît, pour ainsi dire, de rendre à luy seul, il ne veut pas porter ses victoires aussi loin que le bonheur de ses armes demande.

C'est vous, ô Louïs, qui estes l'arbitre de la Paix & de la Guerre. Vous reglez le monde entier comme il vous plaît, vous avez entre vos mains la destinée des hommes. En vain cherche-t on à s'opposer à vos raisonnables desseins, vous

C iij

30 MERCURE

ſçavez rendre inutiles les efforts des jaloux de voſtre grandeur, & punir la rémerité de vos Ennemis.

Tant de Bataillons rompus, tant d'Armées en deſordre, tant de murailles renverſées, tant de Villes emportées malgré une réſiſtance opiniâtrée, tant de Provinces conquiſes par le Heros de la France, tant d'efforts ſurprenans dont les Generaux ennemis doüiez d'une valeur conſommée, ont eſté les témoins, tout cela rendra ſa gloire immortelle.

Il ſembloit que la France

GALANT. 35

Auroit assez fait de résister dans cette rencontre, & de se contenter de conserver les Frontières; car que peut-on espérer de trois petits Corps d'Armée contre un monde d'Ennemis? Neanmoins les Generaux ne respirant que pour la gloire de leur Prince, & pour la réputation de leur Patrie; & le Soldat animé par le courage du Capitaine vont au delà. L'Ennemi paroist, on l'attaque, on le repousse, on le bat, on le défait, on le dissipe par des combats réitérez. Puis que là re-

C iij

32 MERCURE

traite auroit esté loüable, la défensive glorieuse, que sera-ce donc de l'attaque & de la victoire? Il est vray, je l'avouë, que les Conseils de Louïs font des leçons qui montrent le chemin qui conduit infailiblement à la Victoire. Les instructions de ce sage Prince sont le soutien de nostre Monarchie & la source de nos triomphes. Elles ont assujetti la force, vaincu le nombre, méprisé les richesses, dédaigné la politesse, éclipsé la vertu même des autres Rois.

Depuis quelques années il

ne paroïſſoit que la foudre à la main , mais aujourd'huy il ſe defarme luy-même, & par une bonté paternelle, une clemence magnanime, une moderation incroyable, une generoſité extraordinaire, il donne la Paix à l'Europe, & change en d'heureuſes alliances des guerres, qui par mille differens engagements ſembloient devoir eſtre éternelles, & qui avoient déjà ravagé la plus belle partie de l'Univers. Cet incomparable Medecin met en œuvre les remedes les plus puiffans & les plus exquis, il

34 MERCURE

n'oublie rien de tous les secrets de son art , pour faire prendre de nouvelles forces à toute l'Europe , ce Corps malade, ou pour mieux dire, blessé à mort.

Qu'il est glorieux au milieu de la Flandre, bien avant dans l'Allemagne, sur les dernières limites de la Catalogne, avec des Troupes accoutumées à vaincre, de redonner des Villes & des Provinces, & par une générosité dont nous n'avons point d'exemple, d'offrir la Paix à des conditions si honorables aux Vaincus.

Ce n'est point le hazard qui conduisoit toutes les Victoires, mais la fortune se regloit par son esprit, ce qui nous doit faire comprendre qu'elles auroient esté de longue durée. Neanmoins dans la secondité de ses victoires, Louis s'arme de la valeur & de la moderation. La premiere le rend redoutable, la dernière luy fait préférer le repos du monde au sensible plaisir de vaincre & de conquérir. L'une l'oblige de donner ce qu'il peut conserver sans peine, l'autre l'engage à quitter les delices de la

36 MERCURE

viçtoire , pour delivrer l'Europe des malheurs de la guerre.

Quoy que tant de viçtoires püssent luy faire concevoir l'esperance de posseder quelque jour l'Empire de toute la Terre , considerez pourtant avec quelle bonté il s'oublie soy-même , pour ne songer qu'à reparer les pertes des autres. Il se remet en deça des limites qu'il avoit passées de si loin , il redonne des Places & rend tout un Pays ; il rétablit le Duc de Lorraine . & laisse à l'Empereur le choix entre quelques Places , & c'est

ainsi que juste & plein de bonté pour ses Ennemis, desintéressé & facile pour ce qui le touche, il trouve le secret d'appaiser une cruelle guerre en réparant les dommages des uns, en donnant tout aux autres, & se contentant pour luy de la gloire qui suit une action si noble & si genereuse.

Nos Ennemis reconciliez trouvent chez nous toute sorte d'avantages, & y viennent chercher les fruits de la Paix. Ils partagent avec nous nos vendanges & nos moissons, & tout ce qu'on recueille dans

38 MERCURE

nos fertiles terres de delicieuz
& de necessaire. Il est vray que
nous nous dédommageons
avec usure en leur enlevant
quelque chose de plus pre-
cieux, puis qu'ils nous don-
nent une Princesse qui est la
gloire du Sang de nos Rois ;
& qui fait aujourd'huy l'orne-
ment de nostre Cour.

Peut-on si bien soutenir la
qualité de Grand? Tous ces
avantages extérieurs dont nô-
tre Heros se trouve le maître,
le remplissent-ils tellement,
qu'ils s'imaginent que cette qua-
lité n'a pas besoin d'être tou-

GALANT: 39

tenuë par celle de l'esprit & de la vertu? Redonner des Enfants à l'Eglise, quoy de plus Chrestien? Calmer toute l'Europe, quoy de plus magnanime? Pardonner à ses Ennemis, quoy de plus genereux? Rétablir les Vaincus, quoy de plus loüable? Ceder ce qu'on a justement conquis, quoy de plus glorieux? Estre le favori de la fortune avec toute la moderation imaginable, quoy de plus grand? Pour moy je connois, je sens, j'admire avec toute la terre cette grandeur. Habiles Ecrivains, sçayans Panegyri-

40 MERCURE

tes, impatiens de raconter les actions éclatantes de Louis le Grand, vous pouvez maintenant les repasser toutes; elles demeueroient comme étouffées par le grand nombre.

L'Auteur du Discours qui suit en a déjà donné plusieurs autres, qui ont extrêmement plû, sur différentes matieres.

DISCOURS

Sur l'Ainé des Jumeaux.

J'Estois l'autre semaine Monsieur, dans une maison où l'on parloit de deux

GALANT. 41

illustres Officiers de Robe , qui avoient autrefois esté reçus le même jour , & dont celuy qui avoit esté installé le premier dans la Charge venoit de monter. Cela me donna lieu de dire , que c'estoient deux Jumeaux dont l'un avoit le titre & le droit d'aîné par son installation, qui avoit précédé celle de l'autre. Cette idée de Jumeaux ne déplut pas dans l'application , mais on me contesta en general le caractère d'aîné pour le premier des Jumeaux , qui vient le premier au monde , & quelques

Avril 1698.

D

42 MERCURE

Dames qui crurent qu'il appartenoit aux personnes de leur Sexe de parler sur ce sujet, estant un fruit qui croist chez elles, - *Illarum qui crescit in alvo*, soutinrent que l'aîné des Jumeaux estoit celuy qui naissoit le dernier. Cela me surprit, que le puisné pût estre nommé l'aîné; car l'aîné, disent les Genealogistes des mois, vient de *ante natus*, qui est né devant les autres. Et sans avoir recours à l'origine latine, Pasquier dit que de son temps on écrivoit *ainsné*, qui signifie en François *né devant*, car

alors *nia* avoit le sens de devant. Ainsi faire du puîné l'aîné, c'est comme qui diroit, que celui qui est derrière est devant. Je leur dis qu'un seul exemple pouvoit décider la question, sçavoir, celui d'Esau & de Jacob jumeaux, dont Esau fut l'aîné, parce qu'il sortit le premier, selon le Texte sacré, prérogative de naissance qui fonde son droit d'aînesse. Ainsi Jacob qui aspiroit déjà au droit d'aînesse, le prit par le talon pour l'empêcher de sortir le premier, ce que son instinct ne luy auroit pas

44 MERCURE

permis de faire, si celuy des Jumeaux qui sort le dernier, devenoit l'aîné. Cependant ces Dames persisterent dans leur sentiment, alleguant pour leur raison, que celuy des Jumeaux qui sortoit le dernier, avoit esté le premier conçu, & que le temps de la conception, supérieur à celuy de la naissance, faisoit l'aîné. Mais outre qu'on ne passe pas cet article, comment connoistre qu'il y ait un intervalle de temps dans la conception des Jumeaux? On auroit pu défier Latone & Leda, tou-

GALANT. 49

tes deux Meres celebres de Jumeaux, de discerner en elles-mêmes ce point different de conception. Au reste, le principe n'est pas vray, qu'il y ait diversité de temps dans la conception des Jumeaux. Hippocrate, genie sublime, si éclairé dans ce qui regarde le corps humain, écrit positivement qu'elle se fait par une seule & même jouissance, *uno & eodem concubitu*, selon les Interpretes. Et l'Echole de la Médecine, de même avis que son Maître, s'en explique en ces termes, *simul & semel*, tous

46 MERCURE

à la fois, & par un même acte, S. Augustin ayant occasion d'en parler dans le Livre 5. de la Cité de Dieu, le dit aussi formellement, *Necesse est in geminis eadem esse momenta conceptionis*; il ne se peut pas que le moment de la conception ne soit le même pour les Jumeaux. Et pour alleguer un exemple d'autorité souveraine, il est constant que Thamar, Mere des Jumeaux Pharez & Zara, ne fut connue qu'une seule fois par Juda. L'ancienne doctrine de la generation convient à cette maxime de l'unité de temps

GALANT. 47

pour la conception des Jumeaux, parce que le concours & l'union de la matiere seminale de l'homme & de la femme se fait en même temps pour les Jumeaux, comme pour un enfant seul; car cette matiere seminale venant à se partager en deux parties aux deux costez de la matrice, l'une & l'autre portion y fermente également & au même moment. Il en est de même de la nouvelle doctrine, qui met la formation des Enfans dans des œufs, comme la Fable dit, que les Jumeaux Castor & Pol-

48 MERCURE

lux, Helene & Clitemnestre ;
fottirent de deux œufs, cha-
cun avec sa Sœur. Ces œufs
qu'on prétend estre dans les
Femmes, sont aussi sans diffé-
rence de temps imprégnés
des esprits seminaux, pour
deux enfans comme pour un.
Et quand même on suppose-
roit que cela ne seroit pas, &
que les Jumeaux peuvent estre
conçus à divers temps, la pri-
mauté de la conception seroit
due à celuy qui sort le pre-
mier du sein de la mere. Il mar-
que par là qu'il est plutôt
prest que l'autre, & qu'il a eu
plus

GALANT. 49

plus de vigueur pour se faire passage, & rompre la barriere qui s'y opposoit, ce qui indiqueroit qu'il a esté le premier conçu; car la force augmente avec le temps. Aussi Elaü qui sortit le premier du sein de Rebecca, estoit beaucoup plus robuste que Jacob. En ces cas il en seroit du fruit du ven. are, comme du fruit de l'arbre, où celui qui par sa maturité tombe le premier, semble avoir esté noué le premier en bouton. Le Jurisconsulte Balde *in 1. Const 6 Itaque*, dit formellement que si l'on doute lequel

Avril 1698

E

40 MERCURE

des deux Jumeaux a esté formé le premier, il faut présu-
mer que c'est celuy en qui il paroist
plus de force & de vigueur.
*Cum dubitatur uter geminorum
sit primogenitus, presumendum
fortiorem & robustiorem fuisse
prius natum.* Mais de quelque
manière qu'on prene la cho-
se, que les Jumeaux soient
conçus en même temps, ou
en des temps differens, cela
ne fait rien au sujet, car la qua-
lité d'aîné se détermine par
l'âge. Or l'âge ne se compte
pas du point de la conception,
mais de celuy de la naissance,

GALANT. 77

Il en dit qu'un Enfant est ve-
lu à sept mois ou à neuf, ces
sept ou neuf mois n'entrent
point dans le période de son
âge, le moment, non auquel
il est conçu, mais auquel il
vient au monde, commence
le premier jour de le premier
mois de son âge, & quand
même il auroit demeuré près
d'un an dans le ventre de sa
mère, comme on le dit de
Jules César, cette année se
perd, dès qu'il voit le jour,
car le temps de son âge
commence seulement avec
celuy de sa naissance. On

E ij

§ 1. MERCURE

ne compte plus l'âge dans son Tombeau, parce qu'on est hors de la Société civile, & qu'on est ensevely dans les tenebres. On ne le compte pas non plus dans le sein de la mere, où l'on n'est pas entré dans la Société civile, & où l'on est aussi ensevely dans une obscurité, qui cache sans le jour que le Sepulchre. De plus, tandis que l'Enfant est dans les entrailles de la mere, il n'est pas un Tout en lui mesme. Jusqu'à ce qu'il soit separé d'elle, il est un mesme Tout avec elle, & il

à le mesme mouvement & le repos qu'elle a. Enfin quand on ne nieroit pas que celui des Jumeaux qui est sorti le dernier du sein de sa mere. soit le premier conceu, il n'obtiendroit pas pour cela le droit d'aïnesse; ce préciput appartient uniquement à celuy qui en est sorti le premier. La lumiere du jour qu'il voit le premier, luy imprime le caractère de primauté. C'est la décision formelle de Traqueau, Jurisconsulte & Conseiller au Parlement de Paris;

Si passis deprehendi quod d'ff.

94 MERCURE

cillimum est, ex geminis eum qui posterior exivit ex utero, priorem fuisse conceptum, attamen jus primogeniturae non obtineret, sed alter qui prior natus est. Tiraq. de Jure primog. quest. 1.

Ce préjugé qu'ont la plupart des Femmes, & quelques hommes avec elles, que celui des Jumeaux qui sort le dernier, est l'aîné, pourroit-il venir encore de ce qu'Hippocrate, & toute la Médecine suivant ses traces, nomme *Suspension*. Il arrive donc quelquefois qu'après que la Femme a conçu, la matrice s'ou-

DE LA VIE. 99

de temps en temps, ce
queluy donuelien de l'écouler
de la matrice féminale, d'où
peut se former un autre en-
fant, qui survient de nouveau
entre les jumeaux, mais ce
fœtus n'est pas du sang des
jumeaux, car il n'est pas dans
le même défilé ou arriero-
sité. De plus, il arrive rare-
ment, voyez qu'il sorte le pre-
mier, au quel vive, parce que
les jumeaux conçus avant
sont plus robustes, sont
plus avancés pour le terme de
venir au monde, & succent
la plus grande partie du sang

56. MERCURE

de la Mere, lequel est la
nourriture commune, tel-
lement qu'il est foible & lan-
guissant. Enfin, quand même
il arriveroit que cet Enfant de
seroit aux Jumeaux for-
le premier, & qu'il vécut,
comme le dit Aristote d'Her-
cule & d'Iphicle, exemples
extraordinaires, il seroit l'aî-
né s'il naissoit le premier, puis-
qu'estre aîné, c'est estre né le
premier. Il y a une autre sou-
ce de ce préjugé des Femmes
pour le dernier venu des Ju-
meaux, qu'elles croient le
premier conçu pour en faire

CIVILISATION 57

l'ancien Aletopiate, comme le rapporte Plutarque, a cru qu'il y avoit des cellules dans la matrice où sont conçus les Enfants. Or comme il y a plus de chaleur au fond de la matrice que vers son orifice, chaleur qui fait la conception, il semble que le Jumeau qui a été formé dans la cellule la plus intérieure & la plus enfoncée, soit le premier conçu, & que néanmoins il sorte le dernier, à cause que le Jumeau qui a été formé depuis dans une cellule plus proche du col de la matrice, sort le premier,

18. MERCURE

comme étant au passage
des ces précédents cellules
qu'on a voulu compter au
nombre de sept, trois de
costé droit pour les mâles,
trois du costé gauche pour les
femelles, & une au milieu
pour les hermaphrodites,
sont toutes dans l'imagina-
tion, & nullement dans la mé-
moire, qui ne ressemble point
au dedans à une ruche d'A-
beilles, mais à une coque
d'oeuf, dont les parties sont
similaires, comme le démontre
ce visiblement l'Anatomie.
Je ne sçay si une Loy, qui est

GALANT. 59

dans le Digeste Tit. 1. art. 5.
n'auroit point encore servi à
favoriser l'illusion qu'on a
pour celuy des Jumeaux qui
sort le dernier. *Arcthusa primo
partu unum, secundo tres peperit.
Non dubitari debet quin ultimus
liber nascatur.* Arctuse ayant eu
un enfant la premiere fois qu'elle
accoucha, en eut trois la seconde ;
Et c'est sans doute, que le dernier
des trois enfans est libre, à l'ex-
clusion des autres nez avant
luy qui ne le font pas. Voilà
donc la liberté acquise à celuy
des Jumeaux qui est sorti le
dernier, & cette liberté vaut

60 MÉRCLURE

bien un droit d'aînesse. On ne peut pourtant rien conclure sur la question des Jumeaux par cette loy, si l'on ne peut netre l'esprit. Archuse étoit une esclave, à laquelle son Maître dans son testament donnoit la liberté quand elle auroit eu trois Enfans. La condition s'accomplit. Joignant avec l'enfant qu'elle eut seul, les deux promotions des trois Jumeaux qu'elle eut depuis, ils font ensemble trois, & ces trois enfans satisfont par leur nombre à la clause du testament. Ainsi

DE L'ENFANT. 67

être libre étant par le de-
 voue libre. celui des Ju-
 rieux qui vient le dernier,
 n'est pas alors d'une mere li-
 bre, j'ouit de la liberte de sa
 mere. Ce n'est donc pas parce
 qu'il est né le dernier des Ju-
 rieux qu'il est libre par pré-
 ference aux autres qui l'ont
 précédé, & qui ne le sont pas,
 c'est parce que le nombre des
 trois enfans étant complet,
 il nait le premier depuis que
 la mere est libre. Suppo-
 sons qu'Archuse ait encore
 après eu d'autres enfans Ju-
 rieux, celui qui sera formé le

62 MERCURE

premier, sera libre comme le dernier, parce que la mere est libre, & que sa liberté est commune à ses enfans nez depuis qu'elle est libre. Il y a encore dans l'Histoire d'Ecosse un exemple de deux Princes Jumeaux, où le dernier sorti du sein de la mere a de l'avantage sur l'autre, dans la contestation qu'ils eurent pour le Trône. Le Duc d'Alban prétendoit qu'il luy appartenoit, alleguant qu'il estoit né le premier, & qu'ainsi il estoit l'aîné. Neanmoins l'autre, qui estoit né le dernier, ne luy

voulut point céder, même il l'emporta, & fut Roy d'Ecosse; mais cela arriva par la force des armes. Il ne regna pas, parce qu'il estoit né le dernier, mais parce qu'il gagna la bataille. Il usurpa par cette voye ce que la nature & la Loy adjugeoient au Duc d'Alban son aîné. Il eut le Sceptre par violence, comme Jacob avoit eu par fraude la benediction.

Voicy un autre exemple d'Histoire, qui établit précisément & à la lettre le vray droit de celuy des Jumeaux qui naist le premier, & qui

64 MERCURE

en cette qualité eut la Couronne. Il est dans Herodote, au 6. livre, nommé de la Muse Erato. Ceux de Sparte ayant sceu qu'Egine estoit accouchée de deux Jumeaux, luy députerent pour sçavoir d'elle lequel des deux estoit né le premier, afin d'en faire leur Roy. Elle ne le voulut point déclarer, parce que, dit l'Historien, elle souhaitoit qu'ils fussent tous deux Rois, comme il arrivoit quelquefois à Sparte, d'avoir deux Rois ensemble. Mais on découvrit enfin le premier né, sur un avis

passer donna d'observer ce-
lay des Jumeaux qu'Egine
avoit de coutume d'allaiter le
premier. Cette préférence de
l'un des deux, ce
premier soin, toujours prait,
quo pour le même, décou-
vrit le premier, né, qui fut mis
sur le Trône. En effet, les me-
res ont un instinct naturel
pour le premier fruit de leur
ventre. Cette inclination par-
ticulière se trouve même dans
les bestes. Elien dit que les
Truys donnent leur premier
terin à celuy de leurs petits
qui est venu le premier. Ho-

Avril 1698.

F

66 MERCURE

mere dit aussi au 17. de l'Iliade,
que Menelaus se jetta au combat
vers des Ennemis avec la même
me fureur qu'une vache mugit
lors qu'on luy a enlevé le
veau qu'elle a eu le premier.
On peut encore remarquer,
pour fonder cette affection
privilegiée, que l'ainé des en-
fans a le plus de traits de res-
semblance au pere & à la me-
re; & que les Astrologues,
comme Almanfer, prétendent
que le premier né sert par son
point de nativité à juger du
fort de son pere, ce qui n'est
pas, selon luy, dans le point

de nativité des autres enfans
puiftez.

On me dira que Remus ne
reconnut point en Romulus
le caractère privilégié de l'aîné,
à quoy on peut répondre
qu'il n'étoit pas évident d'a-
bord dans ces Illustres Ju-
meaux. *Cum gemini essent*, dit
Tite Live, *ne acutus venerunt*
ut discrimen facere possent. Rhea
Sylvie leur mere, ne déclara
point lequel des deux étoit né
le premier, & la mort qui sui-
vit de près leur naissance, ne
donna pas lieu à rechercher
dans la conduite envers eux,

68 MERCURE

comme on fit dans celle d'Égine , ce qui pouvoit faire connoître le premier né, mais dans la suite l'Augure des Vautours prononça en faveur de Romulus , comme né le premier ; car six Vautours que Romulus vit sur le Mont Palatin plus que Remus n'en avoit vû sur le Mont Aventin, désignèrent par leur pluralité que Romulus avoit plus d'âge que Remus. On fonde cette pensée sur ce que le vautour étoit le symbole du Temps, & quand on n'en feroit pas un nombre de temps par les Vautours,

EXPLIANT

en faveur du premier-né, on peut encore les expliquer autrement. C'étoit le droit de l'aîné d'avoir une double portion: & elle se rencontra dans les voutours pour Romulus, si en vit douze qui sont deux fois six, & Remus n'en vit que six. Aussi fut-ce Romulus l'aîné qui bâtit Rome, Ville aînée des Villes de l'Univers. Toutes celles qui sont nées depuis, n'ayant point eu l'étendue & la gloire qu'elle eut, sous l'Empire des Césars.

Puisqu'en general la prérogative des aînez vient de ce

70 MERCURE

qu'ils sont nez avant leur frère
ps, ce seroit donner, accinte
à cette prérogative, s'il n'en
estoit pas de même dans les
Jumeaux. C'est même pour
fonder & pour manifester cette
distinction, que la nature
qui conçoit les Jumeaux en
même temps, ne les fait pas
naître ensemble, comme on
voit souvent des fleurs éclore
ensemble dans un panier.
Elle y met des intervalles,
afin qu'on puisse remarquer
sans confusion, celui qui est le
premier né. Il est dit que Ja-
cob naquit presque aussi tost

qu'Esau, mais assez souvent les Jumeaux naissent, non seulement à diverses heures, mais à divers jours l'un de l'autre. On n'auroit pas le moindre prétexte de contester le droit & le nom d'aîné à celuy qui a ces avances de temps sur l'autre, mais dans quelque proximité de temps que soit la naissance de l'un & de l'autre Jumeau, il n'y a pas lieu non plus à une apparente contestation, puis que Jacob estant sorty du sein de Rebecca presqu'au même moment qu'Esau, ne rendit point douteux

72 **MERCURE**

le droit d'aînesse d'Ésai. Il en arriva de même à la naissance de deux autres Jumeaux que j'ay déjà remarquez ; Pharez & Zarah, qui sortirent fort près l'un de l'autre du sein de Thamar, & la Sage femme qui avoit peur de ne pouvoir pas bien distinguer la naissance de celui qui seroit sorti le premier, marqua d'un cordon rouge celui qui presenta d'abord le bras ; mais l'autre ayant eu l'avantage de le précéder, & de prendre, pour ainsi dire, le pas sur luy, contre l'opinion & le desir de cet-

le

Le Sage femme; elle luy en fit
 des reproches, tant il est vray
 que le droit des Hebreux, suit
 vray les traces de la Nature;
 par lequel l'aîné, celuy qui
 estoit fort le premier. Le Droit
 Civil auj s'y conforme, Celuy
 des *Funeaux* qui sera né le premier
 succedera seul audit droit. La Pe-
 tite *Deffinition*; En pour alle-
 guer des noms plus anciens;
 Coquille s'explique ainsi sur la
 Coutume de Nivernois; Que
 dirons nous des *Funeaux* ou Bes-
 sen? Je croy, que selon l'ordre de
 naissance il en faut juger comme
 d'Esau et de Jacob. *Antoine*
 Avril 1698. G

prononce de même sur la
 Coutume de Bordeaux, des
 Testaments, art. 76. *Primogenitus est qui prior in loco editus est.* Celuy là est l'aîné qui a vécu le jour le premier. Je n'ay point vu d'Arrest sur cette question, & si n'en est cité aucun par les Auteurs que j'ay nommez, ce qui peut proceder de ce que les Peres, qui avoient au commencement le caractère de Juge dans leur Famille, l'ont conservé dans cet article, & que celuy qu'ils ont déclaré estre l'aîné par le temps de la naissance, a son droit établi,

que son frere ne luy conteste point par le respect qu'il doit à la qualité de leur Pere. Je n'ay pas même trouvé aucun Jugement donné en faveur d'un Jumeau que le Pere n'aura point déclaré né le premier, & dont il faut penetrer ce qui n'est pas évident. Du Moulia sur la Commune de Paris, rapporte sur cela divers avis, & comment on peut se conduire quand les Jumeaux, dont on ignore le point de naissance, se ressemblent si parfaitement, qu'on ne scauroit les distinguer, comme dit Virgile

Gij

de Daucias & de Tymber?

Simillima proles

Indistincta suis. Il est pourtant à présumer que dans le cas où le pere & la mere n'ont point prononcé sur le temps précis de la naissance, il y doit avoir eu un jugement particulier, comme dans la Famille de Maupou, dont le nom est fort connu à Paris: *Nec alia ratione,* dit Mornac, *inter opulentissimæ Mauspousséorum apud Lutetiam familiae clarissimos gemellos primigenia delata sunt.*

Il paroist de tout ce que je viens de remarquer, que celuy

GALANT. 57

des Jumeaux qui sort le premier du sein de la mère, est un aîné titré & privilégié, comme les autres aînez qui précédent de plusieurs années de naissance leurs freres; que la Nature établit ses prérogatives; que le Droit Civil les luy conserve, & que la Politique luy est aussi favorable.

L'esprit estant étroitement uni au corps, & comme noyé dans la matiere, il en devroit, ce semble, subir le sort, & en ressentir toujours les alterations. Le contraire arrive ce-

pendant quelquefois, & comme si Dieu vouloit faire entendre aux Libertins & aux Incrédulés, que les ames ne périssent pas avec le corps, mais qu'elles sont inalterables & immortelles, il les conserve avec tous leurs avantages dans quelques personnes, dont les corps usés tombent en ruine comme les vieux bâtimens, & ne sont presque plus organisés. M^r d'Emery, Medecin de Bordeaux, est une de ces personnes. Ses infirmités, inseparables de l'extrême vieillesse où il est, sont, pour

ainsi dire, autant de brèches, en travers desquelles on voit briller son esprit vif & solide, qui luy a fait mériter l'estime & l'amitié d'un grand nombre de personnes recommandables par leur mérite & par leur sçavoir. Les Vers qui suivent en sont une preuve. On n'y voit guere moins de feu que dans plusieurs autres Ouvrages de la façon, que vous avez lus dans mes premières Lettres. Celuy cy est adressé, a Mademoiselle de Scudery, son illustre Amie.

REGRETS D'UN MARI

sur la mort de sa Femme.

EN vain m'ordonnez . vous de
garder le silence ,

Inflexible & dure constance .

Pourquoy ne pas pleurer sur le triste
tombeau

D'une Femme si necessaire ?

Elle ne songeoit qu'à me plaire ,

Et qu'à rendre mon sort plus heu-
reux & plus beau .

S

Retirez-vous , superbes Conseil-
leres ,

Vertu, raison, constance, fermeté,

Je ne puis écouter vos discours témé-
raires ,

Ny me soumettre à vostre auto-
rité .

GALANT.

81

Orgueilleuse Verru, tes loix sont tyranniques,

Tu n'as, fiere raison, que des leçons iniques.

Constance, fermeté, vous me parlez en vain,

Je vous écouterois si j'estois inhumain.

¶

Quoy, mon ame perfide, insensible & barbare,

Banniroit pour jamais sa fidelle amitié ?

Je ferois mon cœur à la pitié,

Et d'un objet aimé dont le Ciel me separe,

Je deviendrois l'odieuse moitié ?

¶

Non, ne me presse plus, patience importune,

Je ne scaurois moderer mon tourment.

82 MERCURE

Helas ! je ressens trop ma cruelle in-
fortune ;

Qui la peut endurer souffre légère-
ment.

Quand je songe à tant de ten-
dresses ,

Remèdes employez à guérir mes
tristesses ,

Que sont-ils devenus ces soins offi-
cieux ?

Ces propos si délicieux ,

Ces entretiens si chers à ma res-
traite ;

Ces fers portez sans douleur et sans
bruit ,

Ces doux plaisirs d'une âme dis-
crete ?

Ils se sont dissipés comme l'ombre
qui fuit.

§

Vous m'exhortez encore à retenir
mes larmes ,

GALANT. 83

Perfides voluptez, je ne vous con-
nois plus,

Ma vie est presque usée, & je sens
sous vos charmes

S'évanouir en desirs superflus.

Je veux pleurer & courir à ma perte.
Comme un fidelle Époux & comme
un cher Ami.

La mort m'appelle où la tombe est
ouverte,

Et le cercueil n'est rempli qu'à demi.

Mais enfin, ô vertu, à mes maux
si propices,

Je me rends à vos bons offices,
Mon cœur s'est contre vous trop
long-temps défendu,

Dans la douleur qui me désolé,
Vous voulez que je me console,
Rendez-moy ce que j'ay perdu,

2

84 **MERCURE**
A SAPHO

Faites place à Sapho, Vertus de toutes
Langues,

Je refuse l'oreille à vos belles haran-
gues,

Vos raisons n'ont sur moy ny force,
ny credit.

Si Sapho seulement m'offre ce qu'
elle écrit,

Quand la mort d'un Ami luy fait
prendre la plume,

La douceur de ses Vers guerira l'a-
merume

Que la douleur répand dans mon
esprit.

Voicy une troisieme Let-
tre de M^r Cypiere, sur le Li-
vre des Superstitions de M^r
Thiers.

A MONSIEUR.

J'Ecroy, Monsieur, que vous avez résolu de me persuader tous les Contes & toutes les Historiettes qu'on nous fait des Magiciens, & des effets de leur art. Vous me faites tellement étudier cette matiere, & il se trouve tant de faits dans les Auteurs, qu'à la fin je pourrois bien devenir credule comme les autres. Je ne suis pourtaut pas encore devenu timide par la lecture de toutes ces histoires; car je n'en ay trouvé aucune que je ne puisse, ou confondre de

fausseté, ou expliquer par les principes que j'ay établis dans mes deux Lettres précédentes. L'histoire de Santabartus, qui fit voir à Basile, Empereur des Grecs, son Fils qui estoit mort de maladie, ne me paroist pas plus difficile à expliquer que celle de la Magicienne, qui fit voir à Saül le Prophete Samuel. Ce faux Molne, qui vouloit passer pour un grand Saint, pouvoit bien avoir supposé un véritable homme à cheval, & faire croire à ce Prince trop superstitieux, que c'estoit-là son

est le **GALANT:** 67

Ah. Comment auroit-il pu
 faire sortir son âme des En-
 fers, ou du Paradis; & ressus-
 citer son corps enseveli depuis
 un mois; car ce n'estoit point
 une véritable résurrection,
 puis que ce n'estoit tout au
 plus qu'une apparition? Or
 dans toutes les apparitions
 que font les Magiciens, les
 Magiciens même véritables,
 ils supposent toujours des
 corps véritables, ou bien ils
 font dans le cerveau, ou dans
 les yeux des credules, certaines
 impressions, par lesquelles il
 leur semble voir de tels corps.

88 MERCURE

C'est ainsi que se font les illusions ; & il n'est pas toujours nécessaire que les objets soient réellement hors de nous ; autrement nous n'aurions jamais de songes la nuit. Vous sçavez même, Monsieur, qu'on ne peut pas démontrer métaphysiquement qu'il y ait des corps hors de nous, & que ce n'est que la foy qui nous convainc de leur existence. Je parle suivant l'homme, *secundum hominem loquor*, c'est à dire, la nouvelle Philosophie. C'estoit enfin par de faux miracles & par de

pareilles illusions, ou suppositions, que Simon le Magicien enforceloit tout le peuple de Samarie, & qu'un faux Prophete nommé Bariesu, à la suite du Proconsul Sergius Paulus, trompoit les habitans de l'Isle de Paphos. Les saints Apostres Paul, Barnabé & Jean, empêcherent bien ce Juif, nommé autrement Elymas, qui signifie Enchanteur, de continuer son métier, car ils le rendirent aveugle.

Mais que dirons nous de ces Femmes débauchées dont parlent les Prophetes Nahum

Avril 1698.

H

90 MERCURE

& Baruch, lesquelles par leurs
fortileges & philtres amou-
reux s'attiroient des Amans?
Nicephore Gregoire parle de
cette belle Fille Sicilienne,
nommée Marceline, qui par
son art se fit aimer de Jean
Vatace, Empereur des Grecs,
qui résidoit à Nicée pour lors
après la prise de Constantino-
ple par Mahomet II. Saint Hie-
rôme dans la Vie de Saint Hila-
rion, rapporte que ce S. Soli-
taire rompit les charmes
d'une Fille, qui lui avoient été
donnez par un Amant qui
l'aimoit malgré elle. S. Gre-

goire dans les Dialogues fait l'histoire d'une Religieuse enforcelée par le faux moine Basile; & enfin on trouve autant qu'on veut de ces philtres amoureux, & de ces histoires dans les Ouvrages des Saints Irenée & Epiphane, Jean de Damas, Gregoire de Nazianze, dans la Theologie de Platon par Marcellus Ficinus, dans le Livre des Enchantemens de Pomponace, dans les Amans magiciens de Cœlius, dans le Traité des Sortileges de Grillan, dans Delrio, & d'autres Auteurs qu'il seroit

H ij

92 MERCURE

inutile de rapporter, & peut-estre de lire, puis que nous ne cherchons que la maniere dont les Magiciens, vrais ou faux, peuvent tellement fasciner les yeux, & incliner la volonté de l'homme, qu'il aime ce qu'il ne vouloit pas aimer auparavant.

Je ne parle point icy des Enchantemens tres-naturels que peut produire la beauté des Femmes, accompagnée d'un certain je ne sçay quoy qui la rend aimable & piquante, & qui ne se trouve point dans une belle Statuë,

pour laquelle il n'y a personne qui ressent de la passion. Je ne parle pas non plus de l'adresse de certains galans, jointe à la beauté massive, & à cet air engageant & majestueux qui gagne & qui soumet les cœurs, ny de la liberalité, vertu qui rend service à toutes les passions, & qui a tant de force sur l'esprit des hommes & des femmes, ny enfin de la vaine excuse de certaine personnes, qui rejettent sur un enchantement secret & magique, ce qu'elles ne devroient attribuer qu'à la corruption de

94 MERCURE

leur cœur & au dérèglement de leur esprit. Je suppose que sous ces philtres dont il est parlé dans les Auteurs, soient véritables, & qu'ils viennent d'une cause extérieure & étrangère. Je dis dans cette supposition, qu'on ne peut pas conclure que le Démon y ait d'autre part que la malice qu'il inspire à tous les hommes; parce que cet esprit, tout puissant qu'il est, ne l'est qu'autant que Dieu luy permet; & Dieu tout sage & tout bon, ne peut luy permettre d'exercer la puissance que sur le

GALANT.

corps de l'homme, ou du moins, si c'est sur l'esprit, il ne peut forcer sa liberté, car il n'y a que celui qui donne l'estre à la volonté, qui puisse modifier cette volonté malgré elle. Vous m'entendez sans doute, Monsieur, & delà je conclus que si le Demon avoit du pouvoir sur nôtre volonté, nous ne serions pas assez libres pour pécher avec malice. Tous ces Philtres donc ne sont autre chose que certains secrets naturels, que certains Amulettes qu'on fait prendre, ou dans des

96 MERCURE

odeurs, ou dans les viandes qu'on mange. Ils sont composez de certains corps qui retiennent les esprits animaux & vitaux, de la même maniere qu'ils le sont dans le corps d'un homme possédé par la fureur Erotique. Ces hommes & ces femmes ainsi empoisonnez, pour ainsi dire, se portent sans deliberation vers les objets dont ils ont l'image ou l'impression dans le cerveau, & ils ne sont délivrez de cette fureur, que lorsque le poison diminuant par le mouvement de l'agitation même qu'il produit,

dit, laisse à l'esprit la liberté de s'appliquer à d'autres objets, & de penser ailleurs. Si ces mouvemens ne viennent que de temps en temps comme une fièvre, le mal n'est pas si difficile à guérir ; car on a la liberté quelquefois de faire réflexion sur son état, & de recourir au remede, ou à la prière des gens de bien. Ainsi furent guéris l'Empereur des Grecs & les autres personnes dont nous avons parlé.

Voilà, Monsieur, assez de réponses pour réfuter tout ce qu'on peut dire des Sorti-

Avril 1698.

I

98 MERCURE

lèges, Enchantemens, Magies & Philtres. Un homme de bon sens qui ne seroit pas trop credule, pourroit par là estre dissuadé de la crainte des Magiciens. Les méchants pourroient aussi être convaincus de la vanité & de la folie qu'il y a, à s'appliquer à la Magic. Je souhaiterois que les trois Lettres que j'ay eu l'honneur de vous écrire, fussent lûes par ceux qui ont lû le Livre des superstitions composé par M^r Thyers, parce que je crains que la plus grande part ne donnent dans



GALANT.



toutes les Histoires qu'il y rap-
porte, & que les censures Ec-
clesiastiques n'incitent leur
curiosité à éprouver la verité
de les promesses de l'art ma-
gique, que je puis appeller
l'art des tromperies. Je finis
cette matiere par un bon mot
d'un ancien. *Veritas scientiam,*
non credulitatem: mendacium cre-
dulitatem non scientiam parit.
Je suis, particulierement, Mon-
sieur, Vôtre, &c.

Vous ne ferez pas faché de
voir ce que M^r l'Abbé de
Poissy a écrit au jeune fils de

100 MERCURE

M^r le Comte de Crécy, qui vient de donner ses soins à la conclusion de la Paix, en qualité de Plenipotentiaire, & d'Ambassadeur extraordinaire du Roy aux Conférences tenues à Riswik.

*A Monsieur le Comte de Crécy
le Fils.*

A quinze ans, sçavoir le bel Art de charmer, heureux présage ! Que ferez-vous, dites-moy, dans un âge plus meure ? Courage, cher Comte, profitez du temps. Joignez à l'assiduité du travail, la facilité de votre genie. La Science

GALANT. ROI

est pour l'homme un riche
Trésor. Faites un fond pour
n'être point neuf, en quel-
que état que le Ciel vous ap-
pelle. Ayez la noble ambition
d'y tenir le premier rang.
Que les richesses ne vous
soient point des degrés pour
y monter. L'Or est une clef,
dont mille gens se servent
pour s'ouvrir les portes qui con-
duisent aux grandes Charges.

*Fore enim tuum iter & patens
converso in pretium Deo.*

L'Or vient à bout de tout.

Aurum per medios ire satellites.

Et perrumpere amat saxa.

I iij

102 MERCURE

Avec l'Or on arrive en poste

Au plus considerable Poste.

Combien voyons nous d'ignorans

Occuper les illustres Rangs!

Combien sans esprit, sans conduite,

A qui le Bien tient lieu de

talens, de merite!

Il en est à la Ville, il en est à la

Cour,

J'en vois fourmiller chaque jour.

Toute Profession à ses igno-

rans. Voyons les Corps les

plus celebres.

Dans une faculté sont-ils tous sça-

vans? non.

Tel qui se dit Docteur n'en porte

que le nom:

Certain qui fait icy le petit Hypo-
crite.

Ne sçait de quel côté les hommes
ont la Rose.

L'ignorance l'érige en honneste
Barreau.

Passons outre, cher Comte, entrons
dans le Barreau.

Il est des Avocats dont la haute
Science

Fait briller en tous lieux une utile
Eloquence.

Nous avons aujourd'huy des Ci-
cerons François,

Qui protegent le Peuple & font
flourir les Loix;

Mais on n'en voit que trop dont

104 MERCURE

la langue novice

*Ne rendit à l'Etat jamais aucun
service.*

*Il faut donc travailler ; car pour
vous parler net ,*

*Sans Etude , à quoy sert la Robe
& le Bonnet ?*

*D'un muet Avocat la parlante
liasse*

*Montre aux yeux du Public son
ignorance crasse.*

*Ce rebut de Themis , cet Animal
retif ,*

*Ne voit point assez clair dans un
sac instructif.*

*Peut-estre a t'il aussi les visieres
mal nettes ,*

GALANT. 109

*Si sa vûë est debile, il luy faut
des Lunettes.*

*Je me trompe, son mal ne vient
point de ses yeux,*

*Mais de ne rien sçavoir, & d'être
déjà vieux.*

*Quel chagrin ne ressent point
un homme de petit genie,
qui ne sçait point sa Pro-
fession, lors qu'il se voit :*

*Le Burlesque sujet de tous les en-
tretiens,*

*La Fable d'une Ville, & le jôier
des siens.*

*Comment regarde t'on ce Maître
de Musique,*

Dont le chant est Gothique.

106 MERCURE

Et qui sur une Ardoise accordant
certain sons,

Fait siffler à la Cour ses chères
Chansons ?

Que ne pense-t-on point de ce
maigre Poète,

Qui nous donne des vers que le
Public réjette ?

Quel cas fais-on d'Arms dont
l'ignorant Pinceau,

Ne sauroit ébaucher qu'un informe
me Tableau ?

Et que ne dit-on point du Geo-
mètre Alcide,

Qui ne peut démontrer les élémens
d'Euclide ?

GALANT: 107

Si l'ignorance nous expose à
la confusion, & nous livre au
mépris, elle cause souvent
bien des maux.

Le Ministre sacré,
Qui loin d'être éclairé,
A peine entend le Latin du Bre-
viaire,
Est dommageable à l'ignorant
Vulgaire.
Et comment de Prachain guidera
s'il les pas,
S'il ne voit pas ?
Prend-il m'éclairer ? qu'a-t-il en
soin extrême,
Il commence d'abord par s'éclairer
soy mesme.

108 MERCURE

*Un Juge qui jamais dans le Code
ne lût,*

*Qui ne connut jamais ce que e' est
qu' Institut,*

*Prononçant une injuste & fatale
Sentence,*

Opprime l'innocence.

**Tels sont les funestes effets
de l'incapacité. Voyons les
biens que les Grands Hom-
mes font à l'Eglise & à l'Etat.**

**Bossuet, ce fidelle & sacré Con-
ducteur,**

**Découvre en ses Ecrits des routes
assurées,**

**Et ramene au Troupeau les Brebis
égarées,**

En bon & vigilant Pasteur.

*Par le docte secours d'une vive
éloquence,*

*Le Zélé Bourdaloüe a sçû char-
mer la France,*

*Et son Stile rempli d'une sainte
Onction,*

*A jetté le Pécheur dans la Com-
ponction.*

*F..... cet homme inestimable
Connoissant de nos corps la Ma-
chine admirable,*

*Ses ressorts differens, ses mouve-
mens divers,*

*A répandu son Nom au bout de
l'Univers.*

Que son sort est digne d'envie!

110 MERCURE

Le salut de l'Etat est bien entre
ses mains.

Bon-heur, repos, destin, tout dé-
pend de la vie

Du plus puissant des Sou-
verains.

Par un heureux sçavoir où l'on ne
peut atteindre,

E..... répond à nos vœux
empressez,

Pour les jours de LOUIS nous
n'avons rien à craindre,

Il en a soin, & c'est assez.

Vauban que la Cour considère,
Est pour toute une Armée un apuy
salutaire.

Le Ministre éclairé, le docte Ma-
gistrat,

GALANT. III

*Le profond Directeur, l'éloquent
Avocat,*

*Le Medecin expert, l'Ingenieur
habile,*

*Tout Grand Homme, en un mot,
au Public est utile.*

Je ne vous diray point, cher
Comte, quelle douceur goute
une Personne qui excelle dans
sa Profession, qui remplit di-
gnement les devoirs de son
Employ ; elle est estimée des
Grands, & considérée du
Prince.

Vôtre Illustre Maison ne
nous fournit que trop d'exem-

1722 **MERCURE**

plus de cette vérité. Une profonde capacité, jointe à un mérite sublime, a donné lieu au plus Sage & au plus éclairé des Monarques, de préférer M^r le Comte de Crecy à tant d'Hommes illustres qui sont dans son Royaume, pour travailler au grand Ouvrage de la Paix ; Ouvrage enfin consommé avec tant de prudence, de zele & de fidélité. Cette fameuse Negociation qui n'a pas eu d'autre but que l'utilité publique, ne demandoit pas moins qu'un esprit supérieur, incapable de se laisser

GALANT. 117

ébloûir, riche de son propre fond, qui fût capable des grandes choses, qui sçût débrouïller les plus embarrassées, éclaircir les plus obscures, & qui connoist à fond les intérêts de la Couronne. Mais sans m'engager à faire un Eloge qui ne sçauroit être qu'injurieux à la gloire d'un Grand Homme dont le Nom seul fait le Panegyrique.

*Cher Comte, pour être accompli,
Et soutenir par tout un mérite
étably,*

Avril 1698.

K

HA MERCURE

*Vous n'avez qu'une chose à
faire,
Montrez-vous digne Fils de vô-
tre Illustre Pere.*

Rien n'est plus à souhaiter
que de sçavoir en quoy le bon
goust consiste. Voyez si vous
tomberez d'accord de ce qui
en est dit dans les deux Let-
tres qui suivent.

A Monsieur

JE ne sçaurois mieux m'as-
dresser qu'à vous, Mon-
sieur, pour sçavoir si nous
avons bien rencontré dans
l'idée du bon goust, si neces-

GALANT. 115

faire pour bien juger des compositions de l'esprit. Vous avez toutes les qualitez qui mettent un homme en droit de prononcer souverainement sur ces matieres, d'esprit, la science, l'autorité. Je me suis trouvé depuis peu dans une compagnie de personnes de Lettres, où l'on en parla à l'occasion de la celebre Dispute, qui est entre quelques Scavans au sujet de la préférence des Anciens & des Modernes. Comme vous savez parfaitement ce qui s'est passé dans cette Dispute, vous vous

K ij

souvenez que les Partisans des anciens reprochent hautement aux autres, qu'ils sont sans science & sans goût; & quelqu'un de la Compagnie dit à cela, que les Partisans des Modernes pourroient faire le mesme reproche à leurs Adversaires, & qu'ainsi ces reproches ne servoient de rien à la decision de la question. De sorte que (ajouta-t-il) pour connoître qui a raison des uns ou des autres, c'est une necessité de sçavoir auparavant, ce que c'est que le bon goût, & en convenir;

autrement on pourra toujours disputer, parce que l'on n'aura point de regle certaine pour terminer la Dispute. Je me souvins alors de la belle idée que j'en avois trouvée, dans la Preface de la version de deux Comedies d'Aristophane, par la sçavante M^c..... Elle dit que le goust est une harmonie, un accord de l'esprit & de la raison, & que l'on en a plus ou moins, selon que cette harmonie est plus ou moins juste. Après que j'eus propoté la pensée de cette Sçavante, la sçavante Compagnie demeura

quelque tems dans le silence, chacun la voulant un peu examiner en soy-même, avant que de dire ce qui luy en sembloit. Et enfin quelqu'un dit que ceste distinction n'étoit pas encore capable de vuidet la querelle, parce qu'il n'y a personne qui ne puisse pretendre que son esprit est d'accord avec la raison, & par consequent qu'il a le bon goust. En effet, si dans toutes les disputes chacun prétend avoir la raison de son côté, chacun peut prétendre de même que son esprit

est d'accord avec la raison. On crut donc qu'il falloit chercher quelque chose qui déterminât davantage l'idée du goût, qui la rendist plus précise & moins équivoque ; & on trouva que *l'ordre* pourroit bien faire cet effet. On entendoit par *l'ordre* ce qui met chaque chose à sa place, les inférieures au dessous des supérieures, & les égales au même degré ; ce qui regle nos pensées, nos affections & nos desirs ; en un mot, ce qui nous fait voir les choses comme elles sont, & nous

les fait aimer selon le degré de merite que nous y voyons.

Un autre prit la parole, & prétendit que *l'ordre* dans ce sens n'estoit autre chose que la raison, & qu'ainsi le terme *d'ordre* ne feroit point ce que celui de raison ne pouvoit faire. On luy répondit qu'il n'estoit pas tout-à-fait vray que *la raison* & *l'ordre* fussent la mesme chose; que l'on pouvoit dire que ce qui faisoit la nature de l'homme raisonnable, estoit sa capacité de connoistre *l'ordre*, & que ce qui le rendoit raisonnable dans

GALANT. 121

dans les mœurs, estoit son attachement à l'ordre. C'est pourquoy on convint qu'il n'estoit pas si aisé d'abuser du terme d'ordre que de celuy de raison; & on fut d'avis de mettre le premier dans la définition du goût, au lieu du dernier. Mais un quatriéme demanda s'il suffiroit d'avoir l'esprit d'accord avec l'ordre, pour juger de tous les Ouvrages de l'esprit, comme des piéces d'Eloquence & de Poésie, dont on scait que la beauté & le prix consiste en partie dans l'arrangement des

Avril 1698.

L

123 MERCURE

mots ; le nombre , & la cadence. Cette remarque nous obligea de faire entrer l'imagination dans nôtre idée , & nous crûmes pouvoir dire que le goust consiste dans l'harmonie de l'esprit & de l'ordre ; & dans l'accord de l'imagination avec l'un & avec l'autre. On fit ensuite beaucoup de réflexions sur cette idée ; on en fit expérience sur beaucoup de sujets ; on trouva qu'elle estoit précise & complete , qu'elle ne laissoit point d'équivoque , & qu'elle s'étendoit aux compositions de tout genre ; &

Et afin qu'un homme dont l'ame se trouveroit dans cet heureux concert, jugeroit toujours juste, se plairoit dans tous les Ouvrages où les choses seroient conformes à l'ordre, & où le stile seroit digne des choses; qu'il rebuteroit au contraire ceux où l'ordre seroit blessé & les bien-seances mal gardées, soit dans le stile, soit dans les choses. Voilà, Monsieur, les pensées qui nous vinrent au sujet du goût, & quoi qu'elles nous ayent assez plû, nous ne voulons pas neantmoins

les croire exactes, que nous ne scachions votre sentiment, résolus de les abandonner comme fausses, si vous en jugez autrement que nous. Je suis, Monsieur, &c.

RÉPONSE.

JE vous suis extrêmement obligé, Monsieur, de la bonté que vous avez de me faire part de vos découvertes, & de m'instruire sous le prétexte de me faire l'honneur de me consulter. Tout Académicien que je suis, je ne présumeray jamais de pouvoir en ap-

GALANT. 119

prendre à un homme de votre esprit & de votre capacité; mais puis que vous souhaitez mon suffrage, je vous diray qu'après avoir réfléchi sur ce que vous me mandez, il m'a semblé que l'on ne pouvoit rien penser de meilleur sur le goût de l'esprit. Je me suis affermi dans cette pensée en comparant ce goût avec celui de la langue. Le premier doit, ce me semble, résulter de la santé de l'ame, comme le second résulte de celle du corps. Or il est certain que l'ame est parfaitement saine,

L iij

116 MERCURE

lors que toutes les facultez
 sont dans un parfait accord
 entre elles, & avec l'ordre; &
 l'homme alors juge sagement
 de tout. Il est raisonnable,
 sage, judicieux, en un mot,
 de tres-bon goust; de même
 que le corps se porte bien, &
 prend plaisir dans les viandes
 les plus propres à le nourrir,
 lors que toutes les parties se
 trouvent dans une juste pro-
 portion. Je croy donc, Mon-
 sieur, que vous avez décou-
 vert la regle, qui doit faire la
 décision entre les Anciens &
 les Modernes; & qu'il n'y au-

doit plus qu'à en faire l'application. Il faut adjuger la préférence à ceux, dont les pensées & les raisonnemens auroient plus de rapport avec l'ordre, qui auront le mieux connu le prix & le mérite de chaque chose, qui les auront le plus justement placées dans leur esprit & dans leur affection, selon le degré de leur mérite; & enfin qui en auront parlé d'une manière plus convenable. Si les Anciens l'emportent sur les Modernes à tous ces égards, le bon goût voudra que l'on les mette au

118 MERCURE

dessus des Modernes, mais on peut douter que cela soit, ou bien nos Ecrivains n'auroient guere profité des lumieres qu'ils ont, & que n'ont point eüs les Anciens; car on entend icy par les Anciens, les Payens. Il me semble même que l'on pourroit donner beaucoup d'exemples, qui feroient voir que ceux qui s'occupent trop de l'étude des anciens, & qui ne rectifient pas ce qu'ils y ont appris par la lecture des Livres, où se puise la connoissance & l'amour de l'ordre, n'ont pas

ce goût exquis dont vous
 avez donné l'idée. Sans en
 aller chercher plus loin, on
 en peut trouver dans la Pré-
 face même, qui vous a four-
 ni le fonds de cette idée; tant
 il est vrai que l'on peut avoir
 beaucoup d'esprit & de
 science, sans pourtant avoir
 avec l'ordre ce juste rapport
 qui fait le bon goût. Je vous
 prie, Monsieur, de me dire
 si c'est l'harmonie de l'esprit & de
 la raison, qui fait que l'on est
 charmé de la souplesse de l'esprit
 d'Aristophane, qui luy rendoit si
 facile l'art de tourner en ridicule

130 MERCURE

des choses les plus parfaites.

Si l'ordre veut que l'on estime & que l'on aime les choses à proportion de ce qu'elles sont parfaites, le moyen que ce soit par la sympathie de nôtre esprit avec l'ordre, que nous soyons touchés du plaisir, lorsque nous les voyons deshonorés & rendre méprisables? On sait bien que quand les choses excellentes sont représentées sous un air bas, & tout-à-fait opposé à ce qu'elles sont, ces surprises forcent quelque fois les Sages mêmes de rire; mais ce ris

GALANT.

Forcé, bien loin de devenir un charme, est bientôt suivi de pitié, d'indignation & de zèle. Apres avoir traduit & lu deux cens fois la Comedie où ce Poëte s'est le plus signalé dans l'art de ridiculiser la vertu, on dit que l'on ne s'en est point lassé, ce qui n'est jamais arrivé d'aucun autre Ouvrage. C'est une grande louange que l'on a donnée à feu M^r le Duc de Montausier, lorsque l'on a dit de luy qu'il avoit lu cent dix-sept fois le Nouveau Testament. Le plaisir qu'il y prenoit estoit la marque d'un es-

232 MERCURE

peut bien ordonné, puisque
c'est dans ce Livre que se
trouvent les loix de l'ordre.
Mais lire deux cens fois &
toujours avec goût, une Co-
medie que l'Auteur avoit en-
treprise pour faire perir le
plus honneste homme d'A-
thenes, & dont le succès res-
pondit au dessein, puisque la
representation de cette piece
mit la populace en fureur, &
luy fit demander la mort de
Socrate, cet homme que l'on
apelle *la Sageffe mesme*, de bon-
ne foy, si c'est-là sympathiser
avec la raison & avec l'ordre,

Je ne sçais ce que l'on appellera sympathiser avec le désordre & la confusion. Quand il vous plaira, Monsieur, relire cette Préface avec la délicatesse de votre discernement, c'est à dire avec votre bon goût, vous y pourrez remarquer plusieurs autres traits qui ne sont pas les preuves d'un esprit toujours réglé par les loix de l'ordre; ce qui fait voir d'une manière bien évidente, qu'il faut nourrir son esprit d'autres lectures que des profanes, pour se former un goût excellent. Mais, Monsieur,

34. MERCURE

pour montrer la justesse de
votre idée du bon goût, vous
avez les paroles de l'Apôtre :
car il ne peut y avoir qu'un
bon goût, comme il n'y a qu'un
ordre & qu'une raison ; &
ce bon goût doit nécessairement
être celui qui nous
fera sentir du plaisir dans les
choses, dont la méditation
doit faire icy bas toute nôtre
sagesse, & dont la possession
fera nôtre félicité dans le Ciel.
Quæ sursum sunt sapite. Voilà,
Monsieur, ce que j'ay pu
penser pour appuyer votre
sentiment, que je regarderay

CALANT. 139

ton jours en cela , & en toute
autre chose , avec le mesme
respect que l'on doit régarder
les loix des Legislateurs. Je
suis avec beaucoup d'estimer
Vôtre , &c.

Voicy un Ouvrage de Poë-
sie , dont le Titre suffira pour
vous donner de la curiosité. Il
a tout le feu qu'on peut sou-
haitter dans les beaux Ou-
vrages.

2

D'un clin d'œil, d'une parole,
 Louis l'engage, elle vole,
 Il la trouve à son côté.
 Malgré la puissante intrigue,
 D'une générale Ligue,
 Elle ne l'a point quitté.

Croyez-vous qu'il soit possible
 Qu'un grand cœur soit insensible
 A l'offre de ses Lauriers?
 Les Guirlandes qu'elle donne
 Parent mieux que leur Couronne,
 Le front des Princes guerriers.

Pour elle un peu de foiblesse
 Se pardonne à la sagesse
 Du plus modéré des cœurs.
 On n'est point Heros sans elle,
 Et la Royauté n'est belle
 Que pour les Princes Vainqueurs.

Avril 1693. M

Quand le Ciel fait les Monarques,
 Qui peut dire à quelles marques
 Il les trouve en des Enfans ?
 Son choix ne se justifie,
 Qu'en ces beaux jours de leur vie
 Qui les font voir triomphans..

Il est bien en la puissance
 Du sort & de la naissance
 De donner au Peuple un Roy ;
 Mais la Victoire aux Rois mêmes
 Sçait donner des Rois suprêmes,
 Dont ils reçoivent la loy.

Sur les ailes du tonnerre
 Louïs au bout de la terre
 A fait voler son renom.
 Ses boulets & ses cartouches,
 Mieux que le Monstre à cent bouches
 Ont parlé par son Canon.

§

Qu'un tel Vainqueur vous appelle
 Quand une palme plus belle
 L'invite tout de nouveau /
 Douce Paix, c'est un prodige.
 Les triomphes qu'il negligé,
 Rendent le vostre plus beau.

§

Quoy ! je ne vois point encore
 Cette Nymphe que j'implote
 Au nom du Roy que je lers ?
 Elle devoit le connoistre,
 Louis sçait parler en Maître,
 Et même à tout l'Univers.

§

Ciel, répons par quelque augure
 A ma Muse qui murmure
 D'un silence injurieux.
 Eh, depuis quand tes Oracles
 Refusent ils les miracles
 A mon Luth imperieux ?

M H)

140 MERCURE

2

En voicy , mais pour ma peine ,
Quel frisson de veine en veine
Glisse l'effroy dans mon cœur ?
Je vois voler des Armées
De Menades animées
D'une barbare fureur.

§

L'Autan du haut du Pyrene,
Dans l'air qui couvre la plaine
En épand les Escadrons.
Tel le Nil donne des ailes
Aux avides Sauterelles,
Et le Caucase aux Dragons.

§

Le choc de l'airain qui brille,
Le Salpêtre qui petille,
Rendent mes sens engourdis.
Moins bruyans dans le Tenate
Sont les coups, le tintamare,
Les Manes moins interdits.



Oh, quelle horrible Gorgone,
 Dont le soufle m'empoisonne &
 L'aspect me glace le sang.
 Mille couleuvres sifflantes
 Forment ses tresses flottantes
 Sur l'un & sur l'autre flanc.



Qui ne connoistroit la guerre
 A ce fumant Cimeterre,
 Qu'elle branle dans sa main?
 Ciel, comme elle est empourprée!
 Où s'est-elle ainsi vautrée
 Dans des flots de sang humain!



Elle en rache le nuage,
 Elle en fait sur son passage
 Tomber les rouges grumeaux,
 Tels que le Berger les trouve,
 Où la carnacière Louve
 A démembré ses Agneaux.

42 MERCURE

S

Ses yeux que la rage allume,
Sa bouche blanche d'écume,
M'agitent de tristes soins.
Je crains d'estre à son approche
Une véritable roche,
Niobe le fut à moins.

S

Mais cessez, frayeurs mortelles,
La Furie à tire d'ailes
Se dérobe à mes regards.
Va, va, Monstre que j'abhorré,
Entre l'Estre & le Bosphore
Revoir le berceau de Mars.

S

Je vois qui m'en débarasse,
Je vois la Paix qui la chasse.
O quels spectacles divers!
Est-ce un songe qui me trompe?
Quel Char avec tant de pompe
Se balance dans les airs?

S
Huit Zéphirs des plus tranquilles,
Préferent aux plus agiles,
Luy donnent un train uny ;
Et les superbes tempêtes
Cachent doucement leurs testes
Sous le nuage aplany.

S
Ce Trône mobile éclaire
Mieux que la seconde Sphere :
Que le Ciel prête à la nuit.
Avec la tristesse sombre
La crainte qui cherche l'ombre,
Berme les yeux, & s'enfuit.

S
Sur la route lumineuse,
La Reine majestueuse
Guide les plaisirs épars :
Elle nous ramene Astrée,
Et l'Abondance dorée
A la fuite des beaux Arts.

144 MERCURE

S

Tout son Cortège qui vole,
Change en gravier du Pactole,
L'air qui touche à ses habits,
Mais sous sa main elle même
Tout à tour produit, & sem-
L'Escarboucle & le Rubis.

2

Ainsi par sa corne humide,
De corail & d'or liquide
Iris verse deux ruisseaux,
Ainsi l'Aube marine
Répand la Perle, & l'Opale,
En réverbillant nos Oiseaux.

2

J'ay vû brisant des batailles,
Et décidant des Batailles,
La Victoire bien des fois.
Elle est fiere, elle est brillante,
Mais beaucoup moins engageante
Que la Beauté que je vois.

Prés



Prés d'elle dans Amathonte,
Cypris verroit à sa honte,
Adorer d'autres attraits.

Est-il un cœur qui ne l'aime,
Ce cœur eust-il d'Amour même.
Toujours émouffé les traits?



Par ce Lis d'or qui rayonne
Au sommet de la Couronne,
Dont nos yeux sont éblouis,
Ne semble-t-elle pas dire?
C'est la France qui m'attire,
Ce sont les vœux de LOUIS.

J'avois résolu de ne vous
plus parler des Réjouissances
qui ont esté faites pour la
Paix; mais il s'en fit une à
Avril 1698. N

Troyes le 31. du mois passé, lendemain du jour de Pasques, qui merite un détail particulier. Les Chevaliers de la Bourse s'assemblerent ce jour-là au nombre de plus de quarante, & sur les dix heures du matin s'estant mis sous les armes avec deux de leurs Officiers à leur teste, ils marcherent en tres bon ordre jusqu'à l'Eglise de la Trinité, où ayant mis bas leurs mousquets, ils entrent en cette Eglise, ornée de tres-belles tapisseries de haute-lice, pour assister au *Te Deum* que l'on y devoit chan-

etc. Leurs places estoient au
 Chœur, où chacun avoit son
 rang. M^r Lyon, Maire de la
 Ville de Troye, qui fait l'hon-
 neur de cette Compagnie,
 M^r Maillet, M^r Bailleteau,
 leur Lieutenant & Porte-En-
 feigne, & M^r Charpy, dernier
 Roy de l'Oiseau, avoient pris
 leur place à droite, & les Ar-
 quebusiers à gauche. Il y eut
 Musique. Les Violons y jouë-
 rent accompagnez de leurs
 Basses, de celles de Violes, &
 de plusieurs Voix, qui chau-
 terent un tres-beau Motet,
 de la composition de M^r des

148 MERCURE

Bigaults, Chanoine, Maître des Enfans de Chœur de Saint Estienne ; & tres-habile Musicien. Le *Te Deum* fut suivi d'une double décharge de mousquets, que firent les Chevaliers de l'Arquebuse dans la cour de la maison de la Trinité. Ensuite ils continuèrent leur marche, ayant en teste leurs Officiers la pique à la main, & le Roy précédé des Tambours & des Fifres. Ils estoient fort propres & fort lestes. L'on n'entendit pendant presque toute la journée, dans toutes les rues par où ils

passerent, que le bruit des décharges de mousqueterie, dont ils saluoient les Dames qui estoient aux fenestres pour les voir passer. La marche dura jusqu'à l'Hostel des Buttes, où l'on devoit tirer trois Prix, consistant en argenterie, que l'on avoit promenée par toute la Ville quelques jours auparavant. M^r Lyon ouvrit la carrière par le premier coup d'Arquebuse qu'il tira. Les Echevins furent aussi de la partie. Le but estoit un rond noir au milieu d'un memoire écrit au bas d'un

150 MERCURE

Tableau dont la Ville avoit fait present. Le dessein en étoit ingenieux ; il avoit esté trouvé par M^r Regnier, Conseiller en Prevosté. L'on fit trois courses pour les trois Prix. Ceux qui les ont remportez sont, M^r Maragrin, penultième Roy de l'Oiseau, M^r Camusar, Echevin, & M^r Hermé. Le jeu fini, l'on se disposa à voir tirer l'artifice, dont le dessein estoit un theatre en quarré, soutenu par quatre piliers, dressez sur le Cavalier du rampart voisin de la Tour Saint Dominique, & fort peu distant de l'Hostel

GALANT. 157

des Bâtes. Cette plate forme
estoit si avantageusement éle-
vée, qu'on la découvroit de
tous les costez. L'on y avoit
placé cinq figures de gran-
deur naturelle. Celle du milieu
representoit le Roy. Il estoit
élevé sur un piedestal, avec
ses habits royaux, & il tenoit
en sa main droite un baston
royal parsemé de Fleurs de
Lis; il avoit sur la teste une
Couronne entrelassée d'Olive
& de Lauriers. Les autres Fi-
gures moins élevées estoient
sur les quatre angles du Théa-
tre. Elles representoient la Ju-

N iij

172 MERCURE

stice, la Force, la Prudence,
& la Temperance, qui fai-
soient connoître que c'est à
ces quatre vertus du Roy que
l'Europe doit la Paix. Il y avoit
aux quatre faces du theatre
quatre cartouches, quatre
Devises & quatre Quatrains,
qui en expliquoient le sens.
Voicy l'ordre de la marche
que l'on observa à la sortie de
la maison des Buttes. Le Mai-
re & les Echevins marchoient
precedez par les Tambours,
les Fifres, & les Trompette.
Deux Officiers & deux Rois
de l'Oiseau suivoient à la teste

GALANT! 173

de leur Compagnie. Dès qu'ils furent arrivez au lieu où l'artifice estoit disposé, ils monterent tous sur le Cavalier, à l'exception des Arquebusiers qui se rangerent autour. Après quelques tours faits autour du theatre, à la lueur des flambeaux, au bruit des Tambours, & au son des Fifres & des Trompettes qui les suivoient, un des Sergens de Ville presenta un de ces flambeaux allumez à M^r de Lyon, qui mit le feu à l'artifice. Les Echevins & les autres le mirent tous conjointement après luy,

154 MERCURE

Le peuple assemblé criant de toutes parts, *Vive le Roy*. L'on fit plusieurs décharges tandis que l'artifice brûloit. Il commença par le bruit de quantité de petards, qui firent écarter un grand nombre de personnes qui s'estoient avancées trop près, & continua par de fréquentes volées de fusées & de serpenteaux portez agréablement dans les airs, ou qui se courboient pour se mesler parmy la foule, ou qui estoient envoyez dans les jardins du Cloistre des Chanoines de Saint Estienne.

GALANT. 155

Il finit par plusieurs lances à feu, & par le bruit de la mousqueterie. Il y eut aussi quantité de fusées tirées sur le haut de la Tour de l'Eglise de Saint Pierre, Cathédrale de la Ville, & une affluence de monde extraordinaire se trouva à ce spectacle. Il fut suivi d'un magnifique souper, où l'on servit de plusieurs sortes de mets exquis, & où l'on but d'excellent vin que la Ville fournissoit. Le repas fut donné sur une longue table, dressée dans la grande Salle de l'Hôtel des Buttes. Cette Salle est

158 MERCURE

fort longue ; elle est toute à jour, & a des vitres des deux costez. Sur ces vitres, aussi belles que l'on en puisse voir, sont représentées les Batailles de Dijon, d'Arque, d'Yvry, plusieurs Places prises ; & les Victoires remportées par Henry IV. avec son Entrée à Troyes. La Salle est aussi ornée des Portraits des Rois de France, & de plusieurs Plaqueaux tout percez, au bas desquels sont écrits les noms de ceux qui les ont gagnez ; & plus bas au dessous de cette Salle, l'on voit les Tableaux

donnez par ceux qui ont fait leur coup de Chevalier, & les noms de ceux qui les ont remportez avec le Prix. L'endroit de la Butte est près d'un fossé tiré en droite ligne, qui conduit l'œil jusqu'au but. La maison est bastie dans un fond le long du bord de la Seine; son enclos a pour borne le rempart de la Ville, qui luy sert de muraille. Ce fut là que l'on passa une grande partie de la nuit, dans la bonne chere, & dans la joye.

Rien n'est plus propre à ga

158 MERCURE

gner le cœur des femmes que
la liberalité. C'est le moyen
dont un jeune Cavalier a cru
se devoir servir pour se faire
aimer d'une tres - jolie per-
sonne, qui par l'agrément de
son humeur, & par les manie-
res toute s'engageantes, s'atti-
roit les vœux de tous ceux qui
la voyoient. Sa Mere, qui ai-
moit beaucoup le monde,
n'estoit pas fachée que l'on
s'empressast pour elle, & que
son mérite, qui s'augmentoit
tous les jours avec la beauté,
luy fist avoir une grosse Cour.
L'envie que chacun avoit de

plaisir à la Belle , luy pro-
 cureroit plaisirs sur plaisirs , &
 les divertissemens qui se suc-
 cedoient les uns aux autres,
 faisoient passer à la Mere des
 heures si agréables, qu'elle au-
 roit esté peut-estre bien-aise
 de ne la pas marier si tost.
 Ainsi elle l'instruisoit à se tenir
 dans l'indifference , & avoit
 grand soin de mettre obstacles
 à toutes les choses qui pou-
 voient former quelque enga-
 gement. Ses leçons estoient
 d'une habile Femme. Elle luy
 representoit que pouvû qu'elle
 eust des honnestez égales

160 MERCURE

pour tous les Adorateurs, sans se laisser prévenir d'aucun sentiment de préférence, il seroit bien mal-aisé qu'il ne lui vint quelque Amant qui la pût mettre dans un poste avantageux, ce qui n'arriveroit pas si elle souffroit que son cœur l'emportast sur la raison. Quey que la Belle vist l'utilité de ces remontrances, elle ne pouvoit si bien résister à son penchant, qu'elle ne marquast au Cavalier une estime distinguée. C'estoit cependant avec assez de réserve pour ne luy donner aucun lieu de croire qu'il dût

l'emporter sur les Rivaux, s'il ne luy faisoit paroistre tout ce que l'amour a de plus vif. Il avoit du bien, & sa naissance estoit à considerer ; mais la Mere qui se flatoit de trouver encore un Parri plus riche, & qui voyoit la Fille assez jeune pour pouvoir attendre ce que la fortune résoudroit en sa faveur, ne jugeoit pas à propos de précipiter le choix d'un Gendre, & quelque déclaration que luy fist le Cavalier, en la recevant fort honnestement, elle le prioit toujours de luy laisser le temps de cont-

Avril 1698

O

162 MERCURE

noître, & l'inclination de la Fille, & ce qui seroit de ses avantages. Le Cavalier ne voyant pas qu'il dût esperer un heureux succès dans cette recherche, s'il ne donnoit à la Belle des marques de son amour, qui l'emportassent sur les soins de ses Rivaux, n'eut plus autre chose en veüe que de chercher les moyens de la couvaincre, que ce qu'ils sentoient pour elle n'approchoit point de sa passion. Il s'attacha à étudier tout ce qui pouvoit luy faire plaisir, & il se rendit si attentif aux moindres che-

ses qu'il scavoit luy devoir
 plaire, qu'on peut dire qu'il
 prevenoit jusqu'à ses souhaits.
 C'estoit tous les jours quelque
 divertissement nouveau, se-
 lon le goût où il la trouvoit.
 L'Opera, la Comedie, la pro-
 menade, & de petites festes
 galantes ne la laissoient point
 douter qu'elle n'occupast tou-
 tes ses pensées, & si on ne
 s'expliquoit pas tout à fait
 pour luy comme il l'auroit
 souhaité, de moins on luy
 laissoit voir que tout estoit
 reçu avec agrément. Pour se
 distinguer parmy les Rivaux,

qui furniffoient comme luy quelques plaifirs à la Belle, mais plus rarement, & d'une maniere plus refferrée, il fe fervit de l'occafion d'un premier jour de l'année pour luy envoyer un prefent galant. Il avoit compris par certaines chofes qu'elle avoit dites quelque temps auparavant, ce qui luy devoit agréer le plus, & s'agiffant de toucher fon cœur, il n'épargna rien pour faire que ce qu'il luy envoya répondift à fes defirs. Il n'y avoit rien de mieux entendu. L'efprit y brilloit ainfi que

l'amour; mais il eut beau alleguer la vieille coutume, qui dans ces jours-là permet de donner des marques de souvenir aux personnes qu'on estime, la Mere fut obstinée à refuser le present; & afin que ce refus le chagrinaît moins, elle prétendit qu'il estoit trop magnifique. Le Cavalier voulut en faire de moindres, & dès que la Belle louïoit quelque chose, soit pour quelque mode ou quelque ornement, il cherchoit les voyes les plus favorables pour le faire recevoir. Ces voyes estoient de-

166 MERCURE

tournées, afin qu'on ne pût s'appercevoir que c'estoit de luy que venoit la chose, & des gens interposez offroient de donner à tres bon compte qui valoit quatre fois autant, quand on vouloit conclurre un marché; mais la Mere qui avoit les yeux ouverts sur tout, reconnoissoit l'artifice, & le Cavalier ne réussissoit dans aucun de ses desseins. S'il envoyoit quelques bagatelles par des Inconnus, qui les laissoient sans nommer personne, elle les faisoit reporter chez luy, & n'imputant qu'à luy

seul ces galanteries obscures, elle vouloit qu'il se chargeast de rendre à celuy qu'il deviendroit en estre l'Auteur, ce qu'elle empêchoit qu'on n'acceptast. Il se plaignit plusieurs fois de ces manières qui luy paroissoient trop scrupuleuses; & un jour qu'ils contes-toient là dessus, quelques Dames qui entrèrent, & qui connoissoient la passion du Cavalier pour la Belle, furent priées de prononcer sur leur differend. Elles dirent que le Cavalier meritant tout, on ne devoit rien refuser de luy.

168 MERCURE

parce qu'on devoit le préférer
à tous ceux qui se déclaroient
Amans de la Belle, mais en
general, quand on n'avoit pas
entièrement résolu un maria-
ge, on ne devoit recevoir au-
cun present. La Mere ravie
que son sentiment fust apuyé,
dit au Cavalier qu'il falloit
qu'il renonçast à des manieres
qui ne l'accommodoient pas;
que le temps décideroit de
beaucoup de choses, sur les-
quelles on ne pouvoit encore
prendre une ferme résolution,
& que cependant elle vouloit
bien luy promettre en presen-

ce

de de ces Dames, qu'aussitost
 qu'il auroit pû l'obliger à con-
 sentir que sa Fille receust un
 present de luy, il pouvoit
 compter qu'il seroit son Gen-
 dre. Le Cavalier voyant tous
 ses efforts inutiles, n'espera
 plus qu'en l'excès de son a-
 mour. C'estoit toujours quel-
 que avantage pour luy, qu'au-
 cun de ses Concurrents ne fust
 mieux traité, & qu'il remar-
 quoit que ses Pretens, quoy
 que refusez, n'avoient pas
 laissé de faire effet sur la Bel-
 le. Trois mois se passerent, &
 une de ses Amies l'estant ve-
Avril 1698. P

qu'il voit, luy demanda quelle
voulait prendre des Billets à
une Lotterie, qui devoit estre
tirée avec beaucoup de fidelité.
On s'informa aussi, tant
chez qui, & le nom de celui
qui la faisoit estant connu,
plusieurs Dames qui estoient
presentes, voulurent y en-
voyer de l'argent. Le Cavalier
entra dans le temps que l'on
agitoit la chose; & quand
on l'eut engagé à prendre
aussy des Billets, il fut chargé
de porter l'argent de toutes
ces Dames pour en avoir. Ap-
res se divertit long temps de la

vers noms qu'elles prirent. La Belle choisit celuy de l'*Aspirante au petit Lot*, & se fixa à quatre Billers. Le Cavalier voulut se faire écrire pour vingt, sous le nom du *Chevalier toujours refuse*. Il apporta le numero de chacune, & quand le temps de distribuer les boîtes fut arrivé, on le pria de les aller prendre, comme il avoit pris d'abord les n^{os} n^{os}. Il fut resolu qu'on n'en devoit aucune qu'en presence les uns des autres, & qu'on s'assembleroit chez la Belle exprès pour cela. Le

171 MERCURE

Jour fut marqué, & le Cavalier
luy apporta les boëtes. On ne
trouva que des billets blancs
dans les trois premières, par-
my lesquelles estoit celle de
la Mere. Il y en eut un noir
dans la quatrième; & il mar-
quoit deux petits flambeaux
d'argent. Quatre autres boë-
tes qu'on ouvrit ensuite, n'a-
voient que des billets blancs,
& il ne restoit plus à voir que
celles de la Belle & du Cava-
lier. Il la pria galamment &
mesme avec de longues in-
stances, de vouloir changer
de boëte avec luy. C'est

esté avoir vingt billets au lieu de quatre, & la Mere estoit assez portée à l'échange, mais la Fille ne voulut devoir qu'à elle ce qui luy pouvoit arriver d'heureux, & chacun luy applaudit sur sa fermeté, quand on ne vit rien de noir dans tous les billets du Cavalier. Elle ouvrit les siens fort doucement. Les deux premiers furent blancs, & comme elle eut remarqué du noir dans le troisiéme, elle fut long tems sans le developer tout-à-fait. Elle plaisanta d'abord pour le mettre à prix. Une des Dames

qui estoient presentes luy en offrit six Loüis, & le Cavalier alla jusqu'à deux cens. Vous jugez bien qu'on n'accepta pas son offre. Enfin on lut le billet, & on y trouva une Garniture de tête estimée cinq cens écus. La Belle en eut une joye qui ne se peut exprimer, & rémoigna tant d'impatience de voir cette Garniture, que le Cavalier prit son billet noire, pour l'aller querir sur l'heure. La Dame lui donna aussi le sien, pour faire apporter les flambeaux en même tems. On trouva qu'ils estoient de dix Loüis, & la garniture parut d'une tres

grande beauté. Rien ne pouvoit égaler la finesse de l'ouvrage, & tout y estoit d'un tres grand goust. La Belle se hastia de s'en parer, & elle en receut un nouvel éclat. Personne ne la voyoit sans luy applaudir sur cette parure, & comme les femmes sont curieuses, une Dame lui en ayant un jour demandé le prix, elle répondit naturellement que c'estoit un present de la fortune, & nomma la Lotterie, d'où le billet noir luy estoit venu. La Dame releva vertement sa réponse, & dit en riant qu'

elle vouloit déguiser à qui elle avoit obligation de ce present ; mais qu'il estoit impossible que la Garniture vinst de la Lotterie dont elle parloit, puisqu'elle n'avoit esté composée que d'un fort beau lit, de quelques Tapisseries, de force Bijoux & de Vaiselle d'argent ; & qu'elle avoit aidé elle-mesme à faire les billets noirs. Grande contestation sur la Lotterie. La Dame qui avoit eu les petit flambeaux, & qui avoit veu apporter les boëtes, se trouvant presente, s'ouïnt fortement

CHAPITRE
ed que la Belle avoit dit, jus-
qu'à vuloir faire un pary fort
important pour en confirmer
la verité. On luy répondit
qu'on refusoit le pary, parce
qu'il n'estoit pas permis d'en
faire, sur des choses dont on
avoit une entière certitude ;
mais qu'elle n'avoit qu'à en-
voyer chez les personnes qui
avoient fait la Lotterie en ques-
tion, & qu'elle scauroit si on
étoit mal instruit. Elle y envoya
sur l'heure, & un peu après
il fut rapporté qu'il n'y avoit
eu aucun lot, où l'on eût em-
ployé la Garniture. La Dame

LE R. MERCLIN

qui avoit découverte la chose
étant sortie, on raisonna
long temps sur cet incident
et enfin on ne pût douter que
le Cavalier n'eust apporté une
fausse boîte, pour faire ac-
cepter un present que l'on
auroit refusé, s'il ne s'estoit
pas servy de cette adresse. La
Mere avoit consenty que la
Fille l'eust receu, & la condi-
tion se trouvant remplie, sa
parole l'engageoit à luy faire
épouser le Cavalier. Heureu-
sement pour les interests de
son amour, la plupart des
Dames devant qui cette pro-

melle avoit esté faite, se trou-
 voient alors chez la Mere de
 la Belle. Elles plaiderent for-
 tement sa cause, & la Mere
 ne put apporter d'autre raison
 pour se defendre de donner
 la Fille au Cavalier, sinon qu'il
 avoit usé de surprise. L'ac-
 cusee a toujours esté permise
 en amour, & on pouffoit vi-
 vement la chose, quand le
 Cavalier survint. Les Dames
 luy dirent tout ce qui venoit de
 se passer, & l'affaire luy parut
 en si bon état, par l'empres-
 sement qu'elles marquoient
 à luy estre favorables, qu'il

crut devoir demeurer d'accord de la boîte supposée. Il le fit en protestant que quand la Mere luy donneroit son consentement, il renonceroit à cet avantage, si la Belle avoit quelque repugnance à le rendre heureux. Cette soumission estoit d'un parfait Amant, & ne pouvoit faire qu'un tres bon effet. Depuis la recherche du Cavalier, aucun Party plus avantageux ne s'estoit offert. Son alliance étoit des meilleures, & ses bonnes qualitez parloient hautement pour luy. Ainsi la Mere

ne put résister aux sollicitations redoublées qui luy furent faites, & la Belle n'eut aucune peine à déclarer que ses volontez seroient sa regle. Quel triomphe pour un Amant véritablement touché ! On voulut sçavoir comme il s'estoit pû faire que la boîte supolée le fust trouvée tout à fait semblable à toutes les autres. Il répondit qu'il avoit obligé un de ses Amis qui avoit un numero, a prendre sa boîte dès le premier jour qu'on avoit commencé à les donner ; qu'il en avoit fait

18. MÉRISÉE

se fût contrefait le cachet
& qu'ayant ouvert la boîte
de la Belle, quand il l'eust
reçue, pour y mettre le bil-
let de la Garniture en la place
d'un des billets blancs que
elle avoit eus, il s'estoit servy
de ce cachet contrefait pour
la remettre dans le même
état qu'il l'avoit reçue. La
Belle luy fût fort bon gré
d'un artifice qui luy faisoit
voir la force de son amour,
& le mariage se fit peu de
jours après.

Je vous envoie une Lettre
de Mademoiselle d'Alençon

REMERCIEMENTS. 183

Christe, de la Tour de Per,
qui a été lûe avec un fort
grand plaisir de tous ceux
qui en ont pu avoir des co-
pies. Vous y trouverez de tres
jolis Madrigaux, qui meritent
bien que vous en fassiez part
à nos Amis.

M O N S I E U R
l'Abbé de Poissy.

L'Air que vous avez mis à
mes petits Vers des Sou-
pirs, me les fait aimer. Vous
donnez de l'agrément aux
moindres bagatelles. Je ga-

gnerois beaucoup, Monsieur l'Abbé, si vous vouliez corriger les badineries qui échappent à ma Muse; mais vous employez vos momens à des Ouvrages dont je suis trop charmée, pour vous dissiper. Ils sont admirés de l'incomparable Mademoiselle de Scudéri. Elle vous écrit des lettres là-dessus qui font votre Eloge. Mettez donc tout votre temps à de si belles productions, & que ma Muse champêtre demeure avec vous les défauts. Je présente votre intérêt au monde. C'est

quelque chose de résister aux
 charmes de l'amour propre,
 cet amour propre gâse le cœur,
 et il pousse tout jusqu'à l'extrême.

Il néglige Parents, Amis, égard,
 et son bonheur.

Il fait tout, cet Amour, par rap-
 port à luy même;

Et de tous les Amours c'est le plus
 suborneur.

Si je ne sçavois pas qu'il ne
 peut vous séduire, ce dange-
 reux Amour, je ne vous dirois
 pas, Monsieur l'Abbé, que
 Madame de Nemours a beau-
 coup loué votre Livre, des
 Avril 1698. Q

Prestres , & celuy de l'Athée
 confondu par ses propres raisons.
 Le goust de cette grande
 Princesse est exquis , & son
 approbation vous est fort a-
 vantageuse. L'illustre M^r de
 Segrain vous appelle son Fils.
 Il faut qu'il vous connoisse
 bien pour vous donner ce
 nom. J'aimerois mieux estre
 adoptée de luy que d'Apollon.
 Si vous ceux qui se meslent de
 Poësie faisoient aussi bien des
 Vers que ce digne Parent de
 Malherbe, je n'aurois pas esté
 éveillée aussi désagréablement
 que je le fus hier par Segrain.

vieux Provençal, dont la figure vous a tant déplû. Il s'est imaginé qu'il suffisoit d'estre né du pays des Troubadours, pour faire des Vers. Il est venu chanter à la porte de ma chambre d'une voix de Corbeau. Je ne me souviens point des rimes, voicy la pensée. Il disoit qu'il devoit devancer l'Aurore pour me parler de son amour, que l'Empire amoureux estoit plus que l'Empire, qu'on n'y donnoit point, et que cela devoit m'engager à l'aimer. Je luy ay répondu à moitié en dormant.

Qij

82. MÉRULIE

Pourquoy de vanités on s'abre-

me rare ?

Tes fatigues sont ce d'ambro-

Sans le bruit de ton Châle-

meau

Dans les bras du Sommeil je lant-

guerois encore.

Si tu veux près de moy te faire un

sort heureux,

Fais-moy croire qu'on dort dans

l'Empire amoureux.

Il m'a dit d'une parole ani-

mée par un dépit, que son peu

de politesse ne chicanoit

point, Si vostre Philène vous

avait chanté ses belles chansons,

vous seriez charmée, et si l'abbé

- dit Peffly vous lifair de ses Ouvra-
ges, on vous verroit toute oreille,
- dit vous parira de vous moquer
- d'un homme de vostre Pays, qui
vous a tant aimée. Je luy ay ré-
pondu en éclatant de rire.

Va porter tes soupçons, tes soupirs
et tes larmes,

En des endroits moins pleins de
charmes;

Ne reviens dans nos prez fleu-
ris,

Qui avec l'Amour content, les
Graces et les Ris,

Ma Sœur nous a raccom-
modé, & il est enfin parti.
Je ne tant de peur de le re-

190. **MELICOURT**

voir, que je me suis levé à
sept heures. J'ay esté aux (Lui)
teries, où j'ay fait le Madrigal
qui suit.

Tout celebre en ces lieux le retour
du Printemps.

Qui n'est pas engagé s'engage,
Sur le gazon, sous le feuillage,
Bergères & Bergers, sous paradis
sont contents;

J'avois pendant l'hiver négligé
la constance

D'un jeune Amant rempli
d'ardeur;

Contre l'exemple & la renommée
noissance

Il ne m'est plus permis de défendre
mon cœur.

GALANTE M 192

Vous m'en croiriez, Mon-
sieur l'Abbe, si je ne vous en-
voyois un autre Madrigal, qui
est sur un ton si triste, que
vous verrez bien que l'ayant
fait le mesme jour, l'esprit
seul y a eu part,

*Heureux Rossignols, taisez
vous.*

*Vous chantez vos plaisirs jusqu'à
perte d'haleine,*

Vous augmentez ma peine.

Pour contenter mon cœur jaloux

Faisons un traité parmy nous.

*Dans l'amour en secret goûtez les
tendres charmes,*

Et pour ne point troubler un sort

Q. iiij

MENGLAGE

tranquille & douce,
Je ſçauray vous cacher mes ſoupirs
& mes larmes.

Je ſuis laſſe d'écrire, peut-
être ſerez-vous encore plus
fatigué de lire de mauvais
vers, vous qui en faites de ſi
beaux. Je ſuis., Monsieur,
Vôtre tres, &c.

Le vers de la Chanſon que
je vous envoie gravée, font
connoître l'heureux état où
le Roy a mis la France; en
luy procurant la Paix. Ils ſe-
ront ſans doute chantez dans
vôtre Province, avec autant
de plaifir qu'ils le ſont icy.

AIR

1893

U.

bais,

age.

Rais.

re,

iers,



idre

tre,

nds

bit.

, la

sez

que

Je / s

Je

en

ta

ver

be

Vô

je

co

le

luy

so

vô

de

AIR NOUVEAU.

*A*près un si cruel Orage,
 Après tant d'horrible Combats,
 Prenons un repos plein d'apas,
 De la Paix c'est le digne Ouvrage.
 Celebrons mille & mille fois,
 Le Nom du plus puissant des Rois,
 Chantons tout à tour à sa gloire,
 Le plus grand des Guerriers,
 Pour éterniser sa memoire,
 Préfère l'Olive aux Lauriers.

On fut surpris d'entendre
 plusieurs coups de Tonnerre,
 accompagnez de fort grands
 éclairs, le Lundy au soir,
 quatorzième de ce mois, la
 Saison étant encore assez
 froide. Ce fut là dessus que

Avril 1698.

R

7194 MERCURE

M^r Robinet fit les vers qui
suivent.

MADRIGAL

L'Hyver, ce Tyrant redou-
table,

Vouloit ainsi que l'An dernier
A sa rigueur sacrifier

La Saison la plus agreable.

Il nous ostoit déjà presque un mois
du Printems,

Et nous allois priver des tresors
éclatans,

Que produit Flore & qu'aime le
Zephire ;

Mais Jupiter en exaucans nos
vœux,

GALANT.

1695

Par les coups de sa foudre est venu
le détruire,
Et le clair Dieu du jour reprenant
son Empire,
Triomphe en son Char lumineux.

M^r Rousseau de Chamoy,
Gentil-homme ordinaire du
Roy, est party le 6. de ce mois
pour se rendre à Ratisbonne,
en qualité de Plenipotentiaire
de Sa Majesté à la Diète ge-
nerale de l'Empire. Il a depuis
trente ans servy le Roy en
Suede en qualité de Resident,
et en diverses Cours d'Alle-
magne ; sçavoir à Munster, à

R ij

Hanover & en Saxe, en qualité d'Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté.

Entre toutes les choses humaines, il n'y en a point de si noble que la profession du Christianisme, & qui cependant soit moins connue. Cette profession est aussi relevée au dessus de toutes les autres, que la fin est divine. Ainsi il est très nécessaire d'en bien connoître les obligations, pour répondre fidèlement à la sainteté de cet estat, & pour en remplir tous les devoirs

avec exactitude. On se forme dans le monde une idée tres-fausse de la perfection Evangelique. On s' imagine que la pratique des Préceptes du Sauveur ne regarde que les personnes qui ont embrassé la Vie Religieuse, ou qui vivent dans la retraite & la solitude, comme si l'engagement dans le mariage estoit un sujet legitime pour pouvoir se dispenser de l'observation de la Loy de Dieu. Rien n'estant plus dangereux, ny plus ordinaire parmy les hommes que cette prévention, on

198 **MERCVRE**

a cru qu'on ne pouvoit mieux
les delabuser, qu'en rappor-
tant ce que S. Basile & S. Jean
Chrysostome ont écrit sur ce
sujet. Pensez vous, dit Saint
Basile, que les sacrez Evangiles
n'ayent pas aussi esté faits & pu-
bliez pour les personnes mariées.
Ne doutez point, continue ce
Pere, qu'on ne les leur demande,
& qu'ils ne soient obligez de re-
pondre aussi bien que les Solitaires,
les Religieux, & tous tant que
nous sommes, s'ils y ont obey.
Ainsi, c'est injustement & mal à
propos que vous, qui avez choisi
l'estat du mariage, comme le plus

GALANT.

199

doux, pretendiez vivre dans l'oïveté; & vous exempter des travaux de la Vie Chrestienne, comme si pour vivre dans le monde, il vous estoit permis de vivre selon le monde. Au contraire, c'est ce qui vous doit obliger d'autant plus à veiller sur vous-mesmes, & à travailler avec plus de soin à l'établissement de vostre salut; que vous vivez dans un lieu, où vous avez devant les yeux les amorcez de toutes sortes de pechez qui flatent vos sens, qui nous déjà que trop d'inclination à les suivre. C'est se tromper, selon S. Jean Chrysostome, que de croire

R IIIJ

que Dieu demande autre chose des Solitaires & des Religieux, pour ce que l'Evangile a de Préceptes, & autre chose des personnes seculieres. Il demande des uns & des autres une mesme conduite & un mesme reglement de vie. Les uns & les autres ont receu les mesmes Préceptes, contre lesquels venant à pecher, ils souffriront la même peine. M^r de Vernage, Docteur en Theologie, Chanoine de l'Eglise Royale de S. Quentin explique tout cela plus au long dans la Préface d'un Livre qu'il vient de mettre au jour. Il est intitulé, *Traité de*

la Vie parfaite, selon les regles & l'esprit du Christianisme. Ce Livre, qui a este tres favorablement receu du Public, & qui est dédié à Madame de Maintenon, se vend chez Denis Dupuis, ruë Saint Jacques, à la Samaritaine.

M^r Linand, Auteur du Traité des Eaux minerales de Forges, qui a esté si bien receu du Public, vient de donner une addition à son Livre, qui merite bien d'estre leuë. C'est une belle & grande Lettre, écrite à M^r... où il nous apprend le temps que ces Eaux

202. MERCURE

métalliques ont esté décou-
vertes, comment elles se font
mises en réputation, pour
quels maux on a toujours esté
en boire, & quela esté le sen-
timent de plusieurs Sçavans
Medecins touchant la nature
& les proprietez de ces mêmes
Eaux. Cette Lettre a esté faite
pour répondre à quelques ob-
jections, particulièrement à
ces deux-cy, *Que ces Eaux ne
ne sont point ferrugineuses vitri-
liques, & qu'elles ne conviennent
point à toutes les maladies pour
lesquelles il est dit dans le Traité
qui en a esté fait, qu'elles sont*

bonnes. M. Linand fait donc voir que tout ce qu'il a dit de ces Eaux, est conforme à la raison & à l'expérience; que s'il a avancé dans son Livre, que les Eaux de Forges sont vitrioliques-ferrées, c'est parce qu'elles ont une odeur & un goût vitriolique-ferré, qu'elles naissent des terres toutes pleines de fer & de vitriol, qu'elles produisent des effets qu'on ne sçauroit attribuer qu'à ces Minéraux; que tous les Auteurs qui ont parlé de ces Eaux, ont soutenu avant luy qu'elles sont vitrioliques ferrées,

204 MERCURE

Et que quand il a dit que ces
Eaux métalliques convien-
nent à tous les maux dont il
parle dans son Livre, c'est
parce qu'il les a crues vitrio-
liques ferrugineuses, & par
conséquent d'une vertu infi-
nie pour la guérison des ma-
ladies qui ne sont pas incur-
rables, & que les Auteurs qui
ont écrit de ces mêmes Eaux
leur attribuent les mêmes ver-
tus. Ce petit Ouvrage sur cette
matière est curieux à lire. Le
style en est simple, net, il n'y a
rien d'inutile; & le Public est
d'autant plus obligé à l'Auteur
du Traité des Eaux de Forges,

qu'il promet encore de continuer d'aller tous les ans à ces sources minerales, tant pour confirmer les experiences qui se sont faites jusques icy touchant les vertus de ce remede pour la guerison d'une infinité de maladies, que pour en faire de nouvelles, qu'il rendra publiques. Cette Lettre se trouve avec le nouveau Traité des Eaux de Forges, & l'Abregé de ce Traité, chez Pierre Bienfait, au milieu du Quay des Augustins, à l'Image S. Pierre.

Le Sr Brunet, Libraire au Palais, vient de donner au Public un Livre qui doit avoir un

608 MERCURE

fort grand débit. Il a pour titre, *Les plus belles Lettres Françaises sur toutes sortes de sujets, tirées des meilleurs Auteurs.* M^r Richalet qui a pris soin d'en faire un Recueil, les a embellies de Notes remplies de choses fort curieuses; & comme il y a peu de personnes qui n'ayent besoin d'avoir des modèles pour le stile qu'on doit employer selon les occasions qui s'offrent d'écrire, il est avantageux d'en avoir de bons & en grand nombre. Ces Lettres sont séparées comme en autant de Chapitres par la diversité des matières. il y en a

de tendres, de galantes, & d'amoureuses; d'autres d'amitié, de passion, de louange, de felicitation, de morale, de conseil, de reproche, de nouvelles, de recommandation, de prieres, de remerciement, d'excuses, de plaintes, & de consolation. Il y a aussi des portraits, des Epitres dedica-toires, des Lettres satyriques, de reflexions, & de critique, avec des réponses à des critiques, d'autres sur l'absence, & quantité qui contiennent des relations tres-curieuses. Elles sont toutes d'Auteurs Illustres, & précédées de

DES MERCURES

quelques traits de leur vie et de qui se trouve au commencement du premier tome de ce recueil, qui est séparé en deux parties. L'on y trouve aussi de judicieuses remarques sur le stile dont on se doit servir dans les Lettres, et sur les titres qui se donnent aux personnes élevées dans les plus hauts rangs.

Les Contes de Bées sont devenus à la mode, & plusieurs personnes d'un esprit fort relevé, & d'une très grande réputation, n'ont pas mérité d'employer du temps à nous en donner grand nom-

CHAPITRE 809

bre dans le style simple & naïf
sur ce que cette sorte de nar-
ration demande. Ils ont té-
jouy les meilleures compa-
gnies, & le plaisir que l'on a
pris à les lire vient d'engager
M^r de *** à nous faire part
d'un nouveau Recueil de Con-
tes de même nature, qu'il a de-
dié aux Dames, sous le titre *Des
Illustres Fées*. Ce Recueil en
contient onze, parmi lesquels
sont ; *Blanche Belle*, le *Roy
Magicien*, le *Favory des Fées*,
la *Reine de l'Isle des Fleurs*,
l'Isle inaccessible, la *Prin-
cesse couronnée par les Fées*

Le 1^{er} Avril 1698.

S

210 MERCURE

& le Bien faisant ou Quiribini. La puissance des Fées y paroist avec éclat. Le stile en est agréable, & ceux qui les ont lus, trouvent que tout y répond à la grandeur des évènements. Ce livre se vend au Palais chez le S^r Medard-Michel Brunet, à l'entrée de la grande Salle du Palais, à l'Espérance.

Le Roy a nommé à l'Archevêché de Bordeaux, M^r l'Evêque d'Aire, frere de M^r de Bezons Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant en Guienne, & frere aussi de M^r

de B zons , Maréchal des
Camps des Armées du Roy ,
& Inspecteur en Flandre.

L'Evêché d'Aire à été donné à
M^r l'Abbé Floriot , Trésorier
de la Sainte Chapelle de Paris,
Frere de M^r d'Armenonville ,
Intendant des Finances , &
de la seconde Femme de M^r.
le Peletier , Ministre d'Etat.

M^r Girard , dont je vous ay
parlé lorsqu'il fut nommé à
l'Evêché de Bolongne , à été
pourvû de celui de Poitiers ,
& celui de Bologne a esté
donné à M^r l'Abbé de Langle,
Agent du Clergé , & Precep-

202. MERCURE

Métalliques ont esté décou-
vertes, comment elles se font
mises en réputation, pour
quels maux on a toujours esté
en boire, & quela esté le sen-
timent de plusieurs Scavans
Médecins touchant la nature
& les proprietez de ces mêmes
Eaux. Cette Lettre a esté faite
pour répondre à quelques ob-
jections; particulièrement à
ces deux-cy, *Que ces Eaux ne
ne sont point ferrugineuses vitri-
liques, & qu'elles ne conviennent
point à toutes les maladies pour
lesquelles il est dit dans le Traité
qui en a esté fait, qu'elles sont*

bonnes. M. Linand fait donc voir que tout ce qu'il a dit de ces Eaux, est conforme à la raison & à l'expérience, que s'il a avancé dans son Livre, que les Eaux de Forges sont vitrioliques-ferrées, c'est parce qu'elles ont une odeur & un goût vitriolique-ferré, qu'elles auroient des terres toutes pleines de fer & de vitriol, qu'elles produisent des effets qu'on ne scauroit attribuer qu'à ces Minéraux; que tous les Auteurs qui ont parlé de ces Eaux, ont soutenu avant luy qu'elles sont vitrioliques-ferrées,

204 MERCURE

& que quand il a dit que ces Eaux metalliques conviennent à tous les maux dont il parle dans son Livre, c'est parce qu'il les a crues vitrioliques ferrugineuses, & par conséquent d'une vertu infinie pour la guérison des maladies qui ne sont pas incurables, & que les Auteurs qui ont écrit de ces mêmes Eaux leur attribuent les mêmes vertus. Ce petit Ouvrage sur cette matière est curieux à lire. Le style en est simple, net, il n'y a rien d'inutile; & le Public est d'autant plus obligé à l'Auteur du Traité des Eaux de Forges,

GALANT. 207

qu'il promet encore de continuer d'aller tous les ans à ces sources minérales, tant pour confirmer les expériences qui se sont faites jusques icy touchant les verus de ce remède pour la guerison d'une infinité de maladies, que pour en faire de nouvelles, qu'il rendra publiques. Cette Lettre se trouve avec le nouveau Traité des Eaux de Forges, & l'Abrogé de ce Traité, chez Pierre Bionfait, au milieu du Quay des Augustins, à l'Image S. Pierre.

Le Sr Brunet, Libraire au Palais, vient de donner au Public un Livre qui doit avoir un

608 MERCURE

fort grand debit. Il a pour titre, *Les plus belles Lettres Françaises sur toutes sortes de sujets, tirées des meilleurs Auteurs.* M^r Richalet qui a pris soin d'en faire un Recueil, les a embellies de Notes remplies de choses fort curieuses; & comme il y a peu de personnes qui n'ayent besoin d'avoir des modèles pour le stile qu'on doit employer selon les occasions qui s'offrent d'écrire, il est avantageux d'en avoir de bons & en grand nombre. **Ces Lettres sont séparées comme en autant de Chapitres par le sujet venu des matières. Il y en a**

de tendres, de galantes, & d'amoureuses; d'autres d'amitié, de passion, de louange, de felicitacion, de morale, de conseil, de reproche, de nouvelles, de recommandation, de prieres, de remerciement, d'excuses, de plaintes, & de consolation. Il y a aussi des portraits, des Epitres dedica-toires, des Lettres satyriques, de reflexions, & de critique, avec des réponses à des critiques, d'autres sur l'absence, & quantité qui contiennent des relations tres-curieuses. Elles sont toutes d'Auteurs Illustres, & précédées de

DES MERCIERS

quelques traits de leur vie et
ce qui se trouve au commen-
cement du premier tome de
ce recueil, qui est séparé en
deux parties. L'on y trouve
aussi de judicieuses remarques
sur le stile dont on se doit
servir dans les Lettres, et sur
les titres qui se donnent aux
personnes élevées dans les
plus hauts rangs.

Les Contes de Fées sont
devenus à la mode, & plu-
sieurs personnes d'un esprit
fort relevé, & d'une très-gran-
de réputation, n'ont pas dé-
daigné d'employer du temps
à nous en donner grand nom-

bre dans le stile simple & na-
 turel que cette sorte de nar-
 ration demande. Ils ont té-
 jouï les meilleures compa-
 gnies, & le plaisir que l'on a
 pris à les lire vient d'engager
 M^r. de *** à nous faire part
 d'un nouveau Recueil de Con-
 tes de même nature, qu'il a de-
 dié aux Dames, sous le titre *Des*
Illustres Fées. Ce Recueil en
 contient ôhze, parmi lesquels
 sont ; *Blanche Belle*, *le Roy*
Magicien, *le Favori des Fées*,
la Reine de l'île des Fleurs,
l'île inaccessible, *la Prin-*
cesse couronnée par les Fées.

Paris 1698.

S

290 MERCURE

& le Bien faisant ou *Quintessence*
rini. La puissance des Pres y
paroist avec éclat. Le stile en
est agréable, & ceux qui les
ont lus, trouvent que tout y
répond à la grandeur des évé-
nemens. Ce livre se vend au
Palais chez le S' Medard Mi-
chel Brunet, à l'entrée de la
grande Salle du Palais, à l'Es-
perance.

Le Roy a nommé à l'Arche-
vêché de Bordeaux, M^r l'E-
vêque d'Aire, frere de M^r de
Bezons Conseiller d'Etat or-
dinaire, & Intendant en
Guionne, & frere aussi de M^r

de Brzons, Maréchal des
Camps des Armées du Roy,
& Inspecteur en Flandre.

L'Evêché d'Aire a été donné à
M^r l'Abbé Floriot, Trésorier
de la Sainte Chapelle de Paris,
Frere de M^r d'Armenonville,
Intendant des Finances, &
de la seconde Femme de M^r.
le Peletier, Ministre d'Etat.

M^r Girard, dont je vous ay
parlé lorsqu'il fut nommé à
l'Evêché de Bolongne, a été
pourvû de celui de Poitiers,
& celui de Bologne a esté
donné à M^r l'Abbé de Langle,
Agent du Clergé, & Precep-

212 MERCURE

teur de Monsieur le Comte de Toulouse.

M^r l'Abbé de Villeroy, Fils de M^r le Maréchal Duc de Villeroy, a esté nommé à l'Abbaye de Fécamp. Il est jeune encore, mais il fait voir qu'il soutiendra tout ce que demande sa naissance, & le party qu'il embrasse.

Le Roy a donné dans le mesme temps l'Abbaye de Lire à M^r l'Abbé de Sorbise, dont l'assiduité à remplir ses devoirs en Sorbonne, & la profonde érudition donne lieu de croire qu'il deviendra

un jour un des plus fermes appuis de l'Eglise. M^r l'Abbé d'Espagne, Frere de M^r d'Espagne, Gouverneur de Thionville, a esté pourveu de l'Abbaye de S. Pierre sur Dive. Dom Houdiart, Chantre de la Musique de S. M. a eu l'Abbaye de S. Thibery; & Dom Bertin celle de la Pieté.

L'Abbaye de Charenton en Bourbonnois a esté donnée à Madame de Montgon; M^r l'Abbé de Tourmine a été pourveu du Prieuré de la Faye; & Dom Robert Thomas, Religieux de l'Ordre de Grand

214 MERCURIO

mont à eu celuy de Notre
Dame du Bois d'Alloue, du
meisme Ordre.

M^{re} le Marquis de Sellaç, cy
devant Abbé de Clermont, &
M^{re} de la Garderobe du Roy,
Cader de la maison de Clen-
mont Lodève, à qui la mort de
son Frere aîné fit quitter son
Benefice, a épousé Mademoi-
selle de Luynes, Fille de Char-
les Louis d'Albert Duc de
Luynes, Pair de France, Mar-
quis d'Albert, Comte de
Tours, Chevalier des Ordres
du Roy, & d'Anne Fille prin-
cée d'Hercule de Roine, Duc

CALIANTE. 215

de Bourbonnais, & de Marie de
Bretagne la seconde femme
Mademoiselle de Luynes, à
présent Madame de Sessac, a
pour Freres M^r le Comte de
Sessac, & M^r le Chevalier de
Luynes; & pour Sœurs Ma-
dame la Princesse de Bour-
nonville, Madame la Com-
tesse de Veruë, & Madame
Gouffier; Mademoiselle de
Luynes s'est toujours distin-
guée par une vertu à laquelle
la médisance n'a jamais don-
né atteinte.

Il s'est fait depuis peu un
Mariage à la Cour, dont vous

216 MERCURE

Attendez sans doute que je vous fasse un long détail; cependant je vous en diray fort peu de chose, à cause de la modestie des deux Familles. C'est le Mariage de M^r le Comte d'Ayen Mestre de Camp, Fils aîné de M^r le Marechal Duc de Noailles, & de Mademoiselle d'Aubigné, Fille unique de M^r le Comte d'Aubigné, Chevalier des Ordres du Roy & Gouverneur de Berry. La Ceremonie en a esté faite à Versailles dans l'Eglise de la Paroisse, par M^r l'Archêveque de Paris, Oncle paternel du marié.

Marié. Si j'osois m'étendre sur le mérite de M^r le Comte d'Ayen, je vous en dirois des choses que vous auriez de la peine à croire, cependant je ne dirois rien qui ne fust vray. Vous ne doutez point qu'il n'y ait aussi beaucoup à dire sur les belles qualitez de Mademoiselle d'Aubigné, puisqu'elle a esté élevée auprès de Madame de Maintenon sa Tante. On ne doit pas s'étonner si à l'occasion de ce Mariage, la Fortune a couronné le mérite, la naissance & la vertu. Je vous ay si sou-

Avril 1698.

T

vent parlé de la Maison de Noailles, que je ne vous répéteray rien icy de ce que je vous en ay dit dans mes autres Lettres. Voicy ce qui regarde celle d'Aubigné.

Aprés que les Ducs, les Comtes, & les autres Grands de France, assemblez à Noyon au mois de May de l'an 987. eurent élevé Hugues Capet sur le Trône, & qu'ayant esté faits Souverains des Provinces & des Gouvernemens, qui furent la recompense de leur choix, & qu'ils ne renoient avant cela qu'à Titre Bene-

ficiaire & à vie, ils eurent inféodé la pluspart des Terres qui relevoient de leurs Jurisdiccions, pour attacher à leurs intérêts tous les vaillans Hommes, dont le secours estoit nécessaire à la deffence de leurs Etats, tous ceux qui furent gratifiez de ces inféodations, estant par là devenus Vassaux de chacun des Princes, dont ils les avoient receuës, commencerent dans le onzième Siècle à prendre les noms des Domaines dont on leur avoit abandonné la propriété, à condition de les re-

226 MERCURE

hir en hommage, & moyennant de certaines redevances, & comme les Predecesseurs de ceux qui portent encore le nom d'Aubigné, prirent celui de cette Terre, dès le temps que l'institution des Fiefs établit les surnoms, & les rendit ensuite hereditaires aux Familles nobles du Royaume, les Descendants de cette Maison peuvent se vanter d'avoir la mesme ancienneté que les autres maisons les plus considerables de la Province d'Anjou, où la Seigneurie d'Aubigné est située. Les

Titres qui se sont conservez
jusqu'à present, sont une preuve
certaine de la verité de
cette origine. Ils font con-
noistre que Geoffroy d'Aubi-
gné possedoit cette Terre en
Siterie l'an 1160. & la qualité
de Chevalier, qu'il avoit ac-
quise dans les occasions où il
s'estoit signalé, luy estant
donnée par les mêmes titres,
c'est un témoignage qu'il a-
voit mérité un honneur, qui
estoit autrefois la reconnois-
sance la plus glorieuse des ac-
tions de valeur que l'on avoit
faites à la guerre. Jean, Sire

222 MERCURE

d'Aubigné, marchant sur les traces de son Pere, parvint au même degré de Chevalier. Un Acte de l'an 1201. marque qu'il en avoit alors le titre, & les autres Seigneurs d'Aubigné le recherchèrent tellement pendant un siecle, qu'Olivier, Sire d'Aubigné, l'an 1255. Aimery, Sire d'Aubigné, l'an 1273. Guillaume d'Aubigné son fils, qui fut marié la même année avec Alienore de Coëme, & Savary, Sire d'Aubigné, l'an 1329. en furent recompensez successivement, pour les services militaires qu'ils avoient rendus. Du mariage de ce Sa-

vary d'Aubigné avec Hon-
 neur de la Haye - Passavant,
 fortirent Olivier, Sire d'Aubi-
 gné, dont la posterité s'étei-
 gnit il y a deux cens ans, &
 Pierre d'Aubigné, Seigneur
 de la Touche d'Aubigné, qui
 l'eut pour son partage, & qui
 vivoit l'an 1374. ayant épou-
 sé Jeanne de l'Epine, Heri-
 tiere de la Seigneurie de la
 Jouffelinierie, Thibaut d'Au-
 bigné, son Petit fils, qui estoit
 marié l'an 1444. avec Jeanne,
 Dame de la Parniere, laissa
 plusieurs enfans qui formé-
 rent les branches des Sei-

224 MERCURE

gneurs de la Jouffelinierè, de la Touche - d'Aubigné, de la Roche Ferrière, du Boismasé, de Montopin, & de Bre. Cette des Seigneurs de la Jouffelinierè, depuis Barons de Sainte Gemme, finit l'an 1672. Louis d'Aubigné, Seigneur de la Touche, & du Mesnil d'Aubigné, Seigneur de la Touche, & du mesnil d'Aubigné, & Baron de Tigny, est maintenant le Chef du nom & des armes de cette maison, par l'extinction de la branche de Sainte Gemme, & il est le frere de Claude Maur d'Auba

LE GALANT. 48

gné, Abbé de Poutieres en Champagne. Louis d'Aubigné, Seigneur de la Roche-Ferriere, Cadet des Seigneurs de la Touche-d'Aubigné, est chef de la seconde Branche, & Pere de Louis d'Aubigné de la Roche Ferriere, qui fut reçu Page du Roy dans la petite Ecurie, au mois de Janvier 1683. Les Titres énoncez dans les preuves de la Noblesse, qui sont dans le Registre de la petite Ecurie, entre les mains de M^r le Premier, & qui ont esté dressez par M^r d'Hosier, Genealogiste de la

226 MERGLINDE

Maison de Sa Majesté, suivant l'usage qui s'observe dans la grande & petite Ecurie, j'estimerois que ce Gentilhomme compte dix-huit degrez de filiation consecutive depuis luy jusqu'à Godefroy, Sire d'Aubigné, le premier de ses Ancestres, qui vivoit en l'an 1160. avantage de naissance si considerable, que les premieres Races du Royaume ne scauroient en fournir un plus grand nombre. Quant aux autres branches de cette maison, celle des Seigneurs de Boismoré, finit l'an 1628. Celle

des Seigneurs de Launay, leurs Cadets, a passé dans la Maison de Saint - Offange. Celle des Seigneurs de Montopin fondit l'an 1563. dans les Seigneurs de la Verouliere, du surnom de Le Roy. Enfin celle des Seigneurs de Brie a formé celle des Barons de Surimeau en Poitou, par le mariage qui fut accordé le 5. de Juin l'an 1585. entre Suzanne de Lesai de Lusignan, Fille & heritiere d'Ambroise de Lesai de Lusignan, Baron de Surimeau & de Renée de Vivonne, Dame de Murçay avec

228 MERCURE

Theodore - Agrippa d'Aubigné, Seigneur des Landes, du Chaillou, Ecuyer d'Ecurie du Roy Henry IV. alors Roy de Navarre, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Marechal de ses Camps & Armées, Gouverneur des Isles & du Chasteau de Maillelais, & Vice-Amiral de Guyenne & de Bretagne, celebre par l'Histoire des Guerres de son temps qu'il a écrites comme une personne, qui par l'excellence de son esprit, avoit eu long temps comme il le dit luy-même, beaucoup de part dans la com

France la plus étroite du Roy Henry I V. & doit toujours donné de grandes preuves de la fermeté de son courage dans toutes les perilleuses entreprises qu'il avoit executées pour le service de ce Prince. Du mariage de Theodore Agrippa d'Aubigné, & de Susanne de Lefay sortirent entre autres enfans, Constans d'Aubigné, Baron de Surmeau, Gouverneur de Maillelais, l'an 1613. & marié le 27. Decembre de l'an 1627. avec Jeanne de Cardillac, Fille de Pierre de Cardillac, Seigneur de la La-

ne, Lieutenant au Gouvernement du Château Trompette sous M^r d'Epéron & de Louise de Montalambert ; & c'est d'eux que sont issus Charles d'Aubigné, & Françoise d'Aubigné, sa Sœur, Dame de Maintenon.

M^r le Marquis de Castries, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montpellier & de Sommieres, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Neveu de M^r le Cardinal de Bonzi, a esté pourvû de la charge de Chevalier d'honneur de Madame

la Duchesse de Chartres, dont M^{re} la Femme est Dame d'Atour. Cette Charge de Chevalier d'honneur vaquoit par la mort de M^r le Marquis de Villars.

J'ay oublié de vous dire que M^r le Comte de Guiche, Fils de M^r le Duc de Grammont, & Gendre de M^r le maréchal Duc de Noailles, a eu l'agrément de la Charge de Colonel General de Dragons qu'avoit cy-devant M^r le Comte de Tessé. On ne peut estre reçu dans une Charge de cette importance, sans avoir une par-

LE MERCURE

faire intelligence de la guerre, & sans s'être acquis beaucoup de réputation.

Les réjouissances qui se font faites à Auchy le Chasteau en Picardie, pour la publication de la Paix, ont eu quelque chose d'assez singulier pour m'obliger à vous en donner un court détail. L'ordre étant arrivé de faire chanter le *Te Deum*, on somma les Habitans de se mettre sous les armes. Les Bourgeois, & ceux des environs, vêtus proprement, s'étant rendus chez M. de Hercourt, Gentilhom-

me d'un merite fingulier, étably depuis peu dans le lieu, à qui on avoit donné la conduite de la Milice, ils allerent chez le Lieutenant General, & chez le Maire de la Ville, la Cavalerie marchant la premiere avec Trompettes, Fifres & Hautbois, & l'Infanterie ensuite avec Tambours, Flûtes & Violons. Messieurs de la Justice ayant en teste le Lieutenant General, & le Maire perpétuel à la teste de Mrs de Ville, monterent sur des chevaux richement caparçonnez, couverts de harnois

Avril 1698.

V

224 MARCHÉ

noires, tous en robes & bonnets, & prirent leur rang entre la Cavalerie & l'Infanterie, puis marcherent en cet ordre jusqu'au Tribunal de la Justice, au son de ces Instrumens de Paix & de guerre. Les Officiers descendirent, & se placèrent dans l'Auditoire royal, avec Mr le Vasseur, Chanoine Regulier de Saint Jean de Soissons, & Prieur. Curé du lieu, qui s'y estoit rendu avec plusieurs Ecclesiastiques de son Eglise. Le Greffier fit lecture de l'ordre. Mr Petit, Procureur du Roy, & Maire

perpetuel de la Ville, on demanda l'enregistrement, & requit par un beau Discours que la publication en fust faite, à quoy Mr de Bary, Lieutenant General du Bailliage Royal, répondit par un autre Discours rempli d'éloquence, & ordonna l'enregistrement & la publication. Aussi tost toute la Symphonie champêtre, & les cris de *Vive le Roy*, se mêlèrent parmy les fanfares des Trompettes & le son des Tambours. Les Officiers remonterent à cheval au milieu de la milice, ayant le

276 MERCURE

fabre à la main. Ils allèrent
faire la publication dans les
Carrefours & les principales
Places de la Ville, où l'on avoit
dressé des trophées & des arcs
de triomphe, Mr le Prieur, les
Officiers, & quelques-uns des
principaux du lieu ayant fait
orner la façade de leurs mai-
sons, de Tapisseries, de Pein-
tures, de festons & de Carton-
ches. Le soir il y eut un feu
d'artifice dans la grande Place,
& des feux devant toutes les
maisons. Mr le Lieutenant
donna un grand repas à la
compagnie, ensuite le Bal,

GALANTEM dit

qui dura toute la nuit. Les deux jours suivans se passerent en pareilles réjouissances. Le Prieur, & les Officiers se traiterent les uns les autres, & firent donner à boire à tout le peuple. Il arriva plusieurs mascarades des environs, entre lesquelles celle du Village de Bugneux eut cecy de particulier, que treize des plus jolies Filles, vêtues en Bergeres, chacune un Tambour de Basque à la main, vinrent danser devant le Chasteau, au son des Violons & des musettes. Elles estoient venues dans un Char

LES MARCHÈS

de triomphe, accompagnés de plusieurs Cavaliers en maïques, & avoient assisté le matin au *Te Deum* & à la messe du S. Esprit, que le Curé du lieu avoit celebrée, où elles avoient présenté chacune à l'Offrande un grand Pain d'épice de Reims, rempli d'écorce de citron & de dragées.

Voicy les noms des Personnes distinguées de l'un & de l'autre Sexe, decedées sur la fin du mois passé, & pendant celui d'Avril.

Dame Elizabeth Marie Roger, veuve de Messire Fran-

çois du Fos, Seigneur de la Toule, mery, & autres lieux; Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, Fille de François Roger, Maistre des Comptes, & de Marie Brouillet, & sœur de Pierre Roger, aussi Maistre des Comptes. M^r du Fos son mary mort en 1687. avoit un Frere Abbé Chanoine de la Sainte Chapelle, & Conseiller au Parlement. Il estoit fils de Jean du Fos, Conseiller au Parlement, & de Luce de la Nouë, Pierre le Vieux, Escuyer, S^r de Coulange, l'un des vingt,

240 MERCURE

cinq Gentils-hommes de la garde du Roy, Exempt en la Compagnie de monsieur le Duc du Maine. Il laisse entre autres enfans, deux Garçons dont l'aîné a les Charges que possedoit M^r son pere, & le Cadet est Page chez monsieur le Duc du maine.

M^r de marpeley, Premier President en l'Election de Caudebec. Il avoit esté receu à cette Charge un peu après la mort de M^r le President son Pere, n'étant encore que dans sa vingt-unième année, & il l'a exercée plus de trente-huit ans,

GALANT. 241

ans, pendant lesquels il s'est acquis la qualité de Juge équitable, avoit beaucoup d'esprit, & a esté regreté de tous les honnestes gens de la Province.

Messire Nicolas de menuau, Seigneur de mareil, Villiers, le Pontel, & autres lieux. Il estoit Fils de N. de menuau, S^r de Villiers, le Pontel, &c. & de N. Janton; & petit Fils de Charles de menuau, S^r de Villiers, & de Louïse de Bellièvre, Fille de Pomponne de Bellièvre, Chancelier de Fran-

Avril 1698.

X

227 MESSIRE

Messire Charles Comte de
Dorville, Comte d'Empire
& noble Parisien de la Re-
publique de Venise. Il est
mort âgé de vingt deux ans,
& a esté inhumé à S. Sulpice
à Paris, étant venu pour voir
la France.

Messire Claude le Tonnel-
lier Breteuil, Seigneur Baron
d'Escouché, Conseiller en la
Grand'Chambre du Parle-
ment. Il estoit Frere de feu M^r
de Breteuil, Conseiller d'Etat
ordinaire, & est mort âgé de
soixante & quinze ans. Il avoit
épousé en premières Noces,

X

Magdeleine Roger de Neuilly,
& en secondes N. de Froullay.

Il laisse deux Garçons de ces
deux lits. M^r du Tillet, Con-
seiller de la premiere des En-
quêtes, est monté à la Grand^e-
Chambre à sa place.

Messire Emanuel de Froullay
est Testé, Chanoine Comte de
S. Jean de Lyon, & Bievre de S.
est resté dans l'Isle de Ré. Il est
mort dans sa soixante & quin-
zième année, & estoit Frere
du défunt Evêque d'Auran-
chois, tous deux fils de René de
Froullay, Comte de Tessé,
Baron d'Ambrières; & de Ma-

234 **MARCHÉ**

noires, tous en robes & bonnets, & prirent leur rang entre la Cavalerie & l'Infanterie, puis marcherent en cet ordre jusqu'au Tribunal de la Justice, au son de ces Instrumens de Paix & de guerre. Les Officiers descendirent, & se placèrent dans l'Auditoire royal, avec Mr le Vasseur, Chanoine Regulier de Saint Jean de Soissons, & Prieur. Curé du lieu, qui s'y estoit rendu avec plusieurs Ecclesiastiques de son Eglise. Le Greffier fit lecture de l'ordre. Mr Petit, Procureur du Roy, & Maître

HOWLANDT: 4235

perpetuel de la Ville, on de-
manda l'enregistrement, &
requit par un beau Dis-
cours que la publication en
fust faite, à quoy Mr de Bary,
Lieutenant General du Bail-
liage Royal, répondit par un
autre Discours rempli d'elo-
quence, & ordonna l'enregis-
trement & la publication.
Aussi tost toute la Symphonie
champêtre, & les cris de Vive
le Roy, se mellerent parmy les
fanfares des Trompettes & le
son des Tambours. Les Offi-
ciers remonterent à cheval au
milieu de la milice, ayant le

V ij

276 MERCURE

fabre à la main. Ils allèrent
faire la publication dans les
Carrefours & les principales
Places de la Ville, où l'on avoit
dressé des trophées & des arcs
de triomphe, Mr le Prieur, les
Officiers, & quelques-uns des
principaux du lieu ayant fait
orner la façade de leurs mai-
sons, de Tapisseries, de Pein-
tures, de festons & de Carton-
ches. Le soir il y eut un feu
d'artifice dans la grande Place,
& des feux devant toutes les
maisons. Mr le Lieutenant
donna un grand repas à la
compagnie, ensuite le Bal,

GALANIM 217

qui dura toute la nuit. Les deux jours suivans se passerent en pareilles réjouissances. Le Prieur, & les Officiers se traiterent les uns les autres, & firent donner à boire à tout le peuple. Il arriva plusieurs mascarades des environs, entre lesquelles celle du Village de Bugneux eut cecy de particulier, que treize des plus jolies Filles, vêtues en Bergeres, chacune un Tambour de Basque à la main, vinrent danser devant le Chasteau, au son des Violons & des musettes. Elles estoient venues dans un Char

140 MERCURE

de triomphe , accompagnées de plusieurs Cavaliers en masques , & avoient assisté le matin au *Te Deum* & à la messe du S. Esprit, que le Curé du lieu avoit celebrée , où elles avoient présenté chacune à l'Offrande un grand Pain d'épice de Reims , rempli d'écorce de citron & de dragées.

Voicy les noms des Personnes distinguées de l'un & de l'autre Sexe , decedées sur la fin du mois passé , & pendant celui d'Avril.

Dame Elizabeth Marie Roger , veuve de Messire Fran-

GALANT. 241

çois du Fos, Seigneur de la Toule, mery, & autres lieux; Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, Fille de François Roger, Maistre des Comptes, & de Marie Broüillet, & sœur de Pierre Roger, aussi Maistre des Comptes. M^r du Fos son mary mort en 1687. avoit un Frere Abbé Chanoine de la Sainte Chapelle, & Conseiller au Parlement. Il estoit fils de Jean du Fos, Conseiller au Parlement, & de Luce de la Nouë.

Pierre le Vieux, Escuyer, S^r de Coulange, l'un des vingt,

240 MERCURE

cinq Gentils-hommes de la garde du Roy, Exempt en la Compagnie de monsieur le Duc du Maine. Il laisse entre autres enfans, deux Garçons dont l'aîné a les Charges que possedoit M^r son pere, & le Cadet est Page chez monsieur le Duc du maine.

M^r de marpeley, Premier President en l'Electiion de Caudebec. Il avoit esté receu à cette Charge un peu après la mort de M^r le President son Pere, n'estant encore que dans sa vingt-unième année. Il l'a exercée plus de trente-huit ans,

GALANT. 241

ans, pendant lesquels il s'est acquis la qualité de Juge équitable, avoit beaucoup d'esprit, & a esté regreté de tous les honnestes gens de la Province.

Messire Nicolas de menuau, Seigneur de mareil, Villiers, le Pontel, & autres lieux. Il estoit Fils de N. de menuau, S^r de Villiers, le Pontel, &c. & de N. Janton; & petit Fils de Charles de menuau, S^r de Villiers, & de Louïse de Bellièvre, Fille de Pomponne de Bellièvre, Chancelier de France.

Avril 1698.

X

Messire Charles Comte de Collalto, Comte de l'Empire & noble Patricien de la République de Venise. Il est mort âgé de vingt deux ans, & a esté inhumé à S. Sulpice à Paris, étant venu pour voir la France.

Messire Claude le Tonnelier Breteuil, Seigneur Baron d'Escouché, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement. Il estoit Frere de feu M^r de Breteuil, Conseiller d'Etat ordinaire, & est mort âgé de soixante & quinze ans. Il avoit épousé en premieres Noces,

X

Magdeleine Roger de Neuilly,
 & en secondes N. de Froullay.
 Il laisse deux Garçons de ces
 deux lits. M^r du Tillet, Con-
 seiller de la premiere des En-
 questes, est monté à la Grand^e
 Chambre à sa place.

Messire Emanuel de Froullay
 de Testé, Chanoine Comte de
 S. Jean de Lyon, & Baron de S.
 Julien dans l'Isle de Ré. Il est
 mort dans la soixante & quin-
 ziesme année, & estoit Frere
 du défunt Evêque d'Avran-
 che, tous deux fils de René de
 Froullay, Comte de Testé,
 Baron d'Ambrières; & de Ma-

PAU MENTELIN

estoit d'origine noble, & estoit fils
de François de France, & de
Marie de Bourgogne, Chevalier de
l'Ordre du Roy, & d'Hubert
de Bourbourg de la Bourgeoisie.
Il estoit Frere Jacques de Fleurigny
la Valliere. Il estoit Chevalier
de l'Ordre de S. Jean de Jeru-
salem, & Commandeur d'Ivry
le Temple.

M^r Palliot, Parisien, Histo-
riographe du Roy, & Genea-
logiste du Duché de Bour-
gogne, mort à Dijon à quatre-
vingt-neuf ans le 5 de ce mois.
Il estoit fort entendu dans le
Blason, & dans la connois-

fance des Maisons & Familles, dont il a laissé un nombre prodigieux de Memoires, principalement touchant les Maisons & Familles de Bourgogne. Nous avons de luy plusieurs Ouvrages imprimez, entre lesquels sont, le Parlement de Bourgogne, in folio à Dijon en 1649. la Science des Armoiries de feu Louvar Géliot, augmentée d'un grand nombre d'Armoiries imprimé aussi in folio en 1661. La Genealogie des Comtes de Chamilly, imprimée encore in folio, divers Extraits de la

246 MERCURE

Chambre des Comptes de Bourgogne imprimez in folio & plusieurs autres Genealogies de Maisons particulieres.

M^r de Creil, ancien Maistre d'Hôtel du Roy. Il avoit plus de quatre vingts ans, & estoit un des grands Curieux de Paris. Il a laissé un riche Cabinet de Tableaux, Pierrieres, Bustes, Estampes, & autres curiositez.

Messire Louis Henry de Lomenie, mort âgé de plus de soixante ans dans des sentimens d'une resignation tres-édifiante. Antoine de Lome,

nie, S^r de la Ville aux Clercs, Fils de Martial de Lomenie, dont Henry Roy de Navarre avoir toujourns estimé la fidelité, fut dans la même consideration auprès de ce Prince, qui le fit Secretaire de ses Commandemens, & se servit de luy en cette qualité devant les guerres de la Ligue. Quand il fut parvenu à la Couronne, il le fit Secretaire de son Cabinet, & l'envoya en 1598. Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre. Il l'honora en 1606. de la Charge de Secretaire d'Etat, qu'il exerça avec beau-

248 MERCURE

coup de prudence. Cet Antoine de Lomenie mourut le 7. Janvier 1638. âgé de quatre-vingt-deux ans, laissant d'Anne d'Aubourg, Fille de Charles, S^r de Porcheux, Henry Auguste de Lomenie, Comte de Brienne & de Mombron, Baron de Pougi, Prevost & Maistre des Ceremonies des Ordres du Roy; Antoinette de Lomenie, mariée en premieres noces à André de Vivonne, S^r de la Chassigne-naye, & en secondes, à Jacques Chabot, Marquis de Marebeau, & Catherine Henriette

de Lomenie, Femme de Henry d'Orleans, Marquis de Rothelin. Henry Auguste de Lomenie fut premierement Secretaire du Cabinet du Roy, & après divers emplois, il obtint en 1615. la survivance de la Charge de Secretaire d'Etat de M^r de Lomenie son Pere. Le Roy Louis XIII. l'honora toujours d'un affection particuliere, & l'ayant fait Capitaine du Chateau des Thuilleries, après la mort du Connestable de Luynes, il **envoya en 1624. Ambassadeur en Angleterre, pour les**

216 **MERCIER**
Articles de Mariage d'Hen-
riette de France, &c. &c. &c.
avec le Prince de Galles, &c.
fut fait Conseiller d'Etat
au Parlement de Paris en 1632
& il le donna en 1643. de sa
Charge de Secrétaire d'Etat
en faveur de M^r du Plessis. Peu
après, au commencement du
regne de Louis le Grand, la
Reine Mere, Anne d'Autriche
Regente, luy donna la
même Charge de Secrétaire
d'Etat que M^r de Chauvigny
avoit exercé. Il avoit alors
le département des affaires
étrangères, & il n'y a point de

GALANT: M 25

Cours en Europe , où son nom ne vive encore par la grande réputation qu'il s'y est acquise. Il mourut en 1666. âgé de soixante & onze ans , ayant épousé en 1623. Louise de Beon , Fille de Bernard , S^r du Massez , Gouverneur de Saintonge , d'Angoulesme & du Pays d'Aunis , & de Louïse de Luxembourg - Brienne. Il eut de ce Mariage Louis Henry de Lomenie , Comte de Brienne , dont je vous apprens la mort , Charles - François Evêque de Coutances , Abbé de Saint Germain d'Auxerre ,

252 **MERCURE**

de Saint Eloy de Noyon, & de
Saint Cyprien de Poitiers;
Alexandre Bernard, Cheva-
lier de Malte, Commandeur
de la Rochelle; Marie An-
toinette, Femme de Nicolas
Jochin Rohaut, Marquis de
Gamaches, Chevalier des Or-
dres du Roy, & Jeanne & Ma-
deleine, mortes jeunes. M^r le
Comte de Brienne, qui vient
de mourir, merita la suivivan-
ce de la Charge de son Pere
en 1651. n'ayant encore que
seize ans. L'année suivante il
alla en Hollande & en Suede,
dont il a écrit le voyage en

GALANT. 253

Latin. Il épousa en 1656. Henriette, Fille puînée de Leon Bouthillier, Comte de Chavigny. Elle mourut en 1664. & il fut tellement touché de sa mort, qu'il se retira à l'Oratoire. Il a eu d'elle Henry Louis Comte Brienne, Anne-Marie Therese, & Madeleine de Lomenie, & il est mort le 14. de ce mois à l'Abbaye de Château Landon.

M^r Trobat. Il estoit President du Conseil Royal de Roussillon, & Intendant pour le Roy dans cette même Province.

254 **MERCURE**

Le Dimanche 20. de ce mois, M^r l'Abbé de Chavigny, nommé à l'Evêché de Troyes, fut sacré dans la Chapelle du Seminaire de Saint Sulpice, par Mr l'Archevêque de Sens, son Métropolitain, assisté de Messieurs Evêques de Châlons sur Saône & de Fréjus. Le nouveau Prélat donna ensuite à diner dans le Seminaire à tout le Clergé qui s'estoit trouvé à la Cérémonie, & Mr le Comte de Chavigny, son Frere, régala chez luy toute la Famille & tous les Seculiers.

Le mot de l'Enigme du mois passé estoit le *Moulin à vent*, & il a esté trouvé par Mrs le Fèvre, Maître Ecrivain de la rue Guerin-Boisseau; Daniel le Chin, Procureur Fiscal à Egligny près d'Auxerre; Darqueneville de Morinfroy de la Chine, de la rue Dauphine; l'Abbé de Saint Domingue; Charles de la rue de l'Arbre sec; le Roy Chapelier, & le jeune Fourbisseur de la même rue; le celebre Ecrivain du coin de la rue de Nevers; Moufle & Fleury, & son Ami Melivet

256 **MERCURE**

de Nantes ; Desnots & l'Abbé.
La spirituelle Javotte de la rue
S. Jacques ; la Nimphe du Joly-
bois du Pont S. M. la petite
Chochette de Besons ; Ma-
demoiselle Petitaf de la rue de
la Huchete ; la Beauté de vis-
à-vis le Petit Saint Antoine ;
l'infidelle Toulouse , & l'in-
constante Grassor.

**L'Enigme qui suit vient de
bonne main , & merite l'ap-
plication de vos Amies.**

LES MERCURES

Ny de poil en fin,

Qui contre le rume

Par tout le dehors.

Me couvre le corps.

J'ay toutes ces choses

Dans le ventre enlofes,

L'Air que je vous envoie
gravé, & dont vous allez lire
les paroles, a esté fait par un
fort habile Musicien.

AIR NOUVEAU.

J'ay vû perdre un aimable folle-
lage,

Que j'ay un croistre avecques vous
AMOUR.

W
A
P
A
7
D

g
l
f

J

[Faint, mostly illegible text in the main body of the page]

Alb. se g' estoit bien sage,
 On des sermons monoit sous deuse
 en mesme jour,

Le 22. de ce mois S. A. R.
 Monsieur donna un manifi-
 que Repas à Milord Poncland
 On mangea dans l'ancien Sa-
 lon de S. Louis. Monsieur estoit
 dans le milieu de la Table du
 grand côté. Cette Table qui
 faisoit six quarré long, estoit
 de visige couverts, S. A. R.
 estoit à sa droite Monsieur le
 Duc de Chartres, et au dessus
 de ce Prince estoit Milord
 Poncland, dont la place avoit

260 MERCURE

Voit le rang de la droite. Monsieur avoit à sa gauche Madame de Montauban. Le fils de milord Portland estoit esuite & finissoit la file de la gauche. A la droite de M^r Portland estoient Madame la Duchesse de Foix, & ensuite un milord, Madame de Furstemberg, le Chevalier de Lorraine, le Comte de Marsan, M^r le Marquis Desfiar, M^r de Chastillon, de Cayeux, de la Fare, de Sassenage, d'Estampes, & deux Seigneurs Anglois. Il y eut quatre Services. L'abondance & la delicatesse s'y trou-

verent ensemble, & l'on y vit tout ce que la Saison peut produire, mesme de prématuré. Il y avoit au milieu de la Table un grand Surtout, ou milieu de Table de vermeil doré. Il y a peu de temps que ces sortes d'Ouvrages sont inventez, pour garnir le milieu des Tables. Ils y demeurent pendant tout le Repas. On en fait de plusieurs plans differens. Ils sont souvent enrichis de Figures, & portent quantité de choses pour l'usage de la Table; en sorte qu'on ne peut rien souhaiter de neces-

262 MÉRITES

faire à un Repas que l'on ne
trouve. Ces espèces de Napel
nes de nouvelle invention
cachent dans les repas de
jour, sous des ornemens uti-
les, les endroits où on met le
foir des bougies. Le Service
de Monsieur est de M^{rs} de
Lyonay, qui en a fait pour
pour le Roy & l'on voit com-
me que l'invention & l'art de la
beauté du travail peuvent
fournir pour embellir un ou-
vrage, & pour enrichir l'or
& l'argent, s'il est permis
de parler ainsi. A l'issue du
repas on trouva plusieurs Ca-

l'éclair à six Chevaux, dans
 les parcs on le mit pour se
 promener dans le Parc, &
 pour voir joier les eaux.

Il y a long temps que vous
 souhaitez un Portrait de Mon
 sieur le Dauphin, de la
 main de M^r Perfon, Profes-
 seur de l'Academie Royale de
 Peinture, & qui a si heureu-
 sement réussi au Portrait de
 Louis, qu'il s'en est fait un
 nombre infini de copies
 pour toutes les Cours de l'Eu-
 rope. Le même M^r Perfon
 vient d'être l'honneur de

CHAP. V

264 MERCURE

peindre Monseigneur, & ce Prince a eu la bonté de luy accorder le temps necessaire pour mettre cet ouvrage dans sa perfection, & a témoigné ensuite qu'il en estoit fort content, ce qui a esté suivi des applaudissemens de toute la Cour, & empressement de vostre grand pour ces Postures, & si vous ne prenez vos précautions de bonne heure, nous courrez risque de perdre long temps pour en venir à bout.

La Charge d'Intendant de la Garde-robe de Monsieur, vacante

vacante par la mort de M^r Merille, connu par sa probité, & par la grande application dans le service, a esté donnée à M^r Nocret, premier Valet de Garderobe de Son A. R. Il y a si longtems qu'il est dans le service que ce Prince a eu tout le temps necessaire, pour connoistre dequoy il est capable, & luy ayant trouvé le zele, la connoissance & l'assiduité qu'il faut avoir pour remplir cette Charge, qui demande des soins continuels, & un homme intelligent &

4^e Avril 1698.

Z

fidelle, il ne faut pas s'étonner si Son Altesse Royale l'avoit choisi, même avant la mort de son Prédecesseur.

On a eu nouvelles que le 14 de mois le Prince de Lorraine, Frere de Monsieur le Duc de Lorraine avoit esté élu Evêque d'Osnabrug. Il avoit déjà l'Evêché d'Olmuts, Suffragant de Pragues. Olmuts est une Ville de Boheme, autrefois Capitale de la Moravie. L'Evêché d'Osnabrug, Ville Anseatique d'Allemagne dans la Westphalie, fut

GALANT. 267

fondé par Charlemagne en 776. Il est Suffragant de l'Archevêché de Cologne, & vaut plus de deux cens mille livres de rente. Il y a aujourd'huy alternative pour cet Evêché entre les Catholiques & les Lutheriens. Après la Paix de Munster, l'Evêque d'Osna-brug estoit Catholique, & Ernest Auguste de Brunfwic, Prince Protestant dernier, & Duc de Hanover; luy ayant succédé, sa mort l'a laissé vacant, ce qui est cause que l'Electon que l'on vient d'en

Zij

faire est tombée sur un
rholique.

Monfieur le Prince de la Roche-sur Yon, Fils aîné de S. A. R. Monfieur le Prince de Conti, mourut le 25. de ce mois âgé de trois ans cinq mois. L'efprit de ce Prince eftoit auffi avancé que s'il euft esté dans la dixième année. Le corps de ce Prince est en dépoft dans l'Eglife des Carmelites du grand Couvent, au Fauxbourg S. Jacques, où il fut porté le vingt-quatre de ce mois. Le Roy & toute la

GALANT! 269

Cour en ont pris le duil. Je
fais vôtre, &c.

A Paris ce 30. Avril 1698.

Z iij

THE PASADENA

LIBRARY

1911



TABLE.

<i>Lettre sur le bon goust.</i>	114
<i>Réponse à la Lettre précédente.</i>	124
<i>Ode sur le retour de la Paix.</i>	135
<i>Prix tirez par les Chevaliers de la Boute de Troyes.</i>	145
<i>Histoire.</i>	157
<i>Épître de Mademoiselle d'Alexas la Chaise de la Tour du Pin, à Mr l'Abbé de Poissy.</i>	182
<i>Madrigal.</i>	193
<i>Depart de Mr Chamoy, Gentil- homme Ordinaire de la Maison du Roy, pour Ratisbonne.</i>	195
<i>Traité de la Vie parfaite selon les regles & l'esprit du Christia-</i>	

TABLE

Le même.	196
Les plus belles Lettres Françaises sur toutes sortes de sujets, tirez des meilleurs Auteurs.	205
Récueil de Contes, sous le titre des illustres Fées,	209
Benefices donnez par le Roy.	210
Mariages.	215
Mr le Marquis de Castries est pourvu de la Charge de Che- valier d'honneur de Madame la Duchesse de Chartres.	230
Agrément de la Charge de Colo- nel general des Dragons, donné à Mr le Comte de Gaiebe.	231
Réjouïssances singulieres faites à Auchyle Chasteau en Picardie.	

T A A L E,

Morts.	240
Discours de Mr l'Evêque de Troyes	254
Article des Enigmes.	255
Grand repas donné par Son Altesse Royale.	259
Portrait de Monseigneur le Dauphin.	261
Change d'Intendant de la Garderobe de S. A. R. donnée.	262
Election de Mr le Prince de Lorraine à l'Evêché d'Osunbrag.	266
Abbat de Monsieur le Prince de la Roche sur Yon.	268



Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par
Après un si cruel orage, doit
regarder la page 193.

L'Air qui commence par
J'ay vû perir cet aimable, &c.
doit regarder la page 258.

And the same day

the Lord said unto
Moses, I have
chosen thee before
all men upon the
earth, and I have
known thee from
before, and thou
hast kept my
commandments.

M. deville
